



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

# FONDATION ABBÉ PIERRE POUR LE LOGEMENT DES DÉFAVORISÉS

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2022

Mazars

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance  
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824 153

## **Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés**

*Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 11 Février 1992*

3 rue de Romainville – 75019 Paris

SIREN : 345 282 016

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 30 septembre 2022

Au conseil d'administration de la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance des appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La conformité aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le règlement ANC n°2020-08 du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources (CER), ainsi que le caractère approprié des modalités et hypothèses retenues pour leur élaboration, présentées dans les notes 9 et 10 de l'annexe aux comptes annuels ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes,  
Mazars

Paris La Défense, le 21 mars 2023

DocuSigned by:  
*Aurélie Joubin*  
130CF300E20342D...

Aurélie JOUBIN



# COMPTES ANNUELS

**DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021**

**AU**

**30 SEPTEMBRE 2022**

# BILAN 2021-2022 - ACTIF

BILAN - ACTIF		30/09/2022			30/09/2021
EN EUROS	RENOI ANNEXE	BRUT	DEPRECIATION	NET	
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.1.1				
Donations temporaires d'usufruit		-	-	-	-
Concessions, brevets et droits similaires		909 299	796 916	112 383	23 191
Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours		155 979	-	155 979	120 211
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.1.1				
Terrains		1 584 293	-	1 584 293	1 605 329
Constructions et installations générales		26 408 875	13 814 155	12 594 719	12 772 192
Installations techniques, matériels et outillages		2 416 585	2 111 847	304 738	320 151
Immobilisations corporelles en cours		197 007	-	197 007	294 949
Autres immobilisations corporelles		-	-	-	-
<b>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</b>	6.1.2	16 827 951	47 314	16 780 638	16 545 002
<b>Immobilisations financières</b>	6.1.3				
Participations		10 311 143	30 662	10 280 481	10 209 309
Créances rattachées aux participations		-	-	-	-
Prêts		310 885	310 885	-	-
Dépôts et cautionnements		84 111	-	84 111	85 215
Autres immobilisations financières		15 697 671	285 547	15 412 125	-
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>		<b>74 903 798</b>	<b>17 397 325</b>	<b>57 506 473</b>	<b>41 975 548</b>
Stocks et en cours		5 081	-	5 081	5 081
<b>Créances</b>	6.1.4				
Créances usagers et comptes rattachés		59 785	-	59 785	52 856
<b>Créances reçues par legs ou donations</b>		<b>11 923 689</b>	<b>-</b>	<b>11 923 689</b>	<b>7 403 219</b>
Avances et acomptes versés sur commande		-	-	-	-
Autres créances		5 502 269	-	5 502 269	4 883 812
Valeurs mobilières de placement	6.1.5	27 196 303	138 593	27 057 710	26 928 083
Disponibilités	6.1.6	16 317 092	-	16 317 092	27 839 721
Charges constatées d'avance	6.1.7	718 389	-	718 389	706 782
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>		<b>61 722 608</b>	<b>138 593</b>	<b>61 584 015</b>	<b>67 819 553</b>
Frais d'émission d'emprunt (III)		-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)		-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (V)		-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>		<b>136 626 406</b>	<b>17 535 918</b>	<b>119 090 488</b>	<b>109 795 101</b>

# BILAN 2021-2022 - PASSIF

BILAN - PASSIF			
EN EUROS	RENOI ANNEXE	30/09/2022	30/09/2021
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>	6.2.1.1		
<b>Fonds propres statutaires</b>			
dotation non consommable initiale FAP		847 843	847 843
dotation non consommable initiale Fondation abritée		20 000	20 000
Fonds propres complémentaires		4 723 540	4 723 540
Fonds associatifs sans droit de reprise (legs, donations, subv. Inv, biens renouvelables)		-	-
<b>Réserves</b>	6.2.1.2		
Réserves pour projet de l'entité		40 178 103	26 399 446
Réserves		-	-
Report à nouveau	6.2.1.3	379 596	9 757 725
Excédent ou déficit de l'exercice		3 646 602	4 020 933
<b>SITUATION NETTE</b>		<b>49 795 684</b>	<b>45 769 486</b>
Subventions d'investissement	6.2.1.4	380 645	402 390
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>50 176 329</b>	<b>46 171 877</b>
Fonds reportés liés aux legs ou donations	6.2.2	26 422 243	21 967 870
Fonds dédiés	6.2.3	365 352	575 125
<b>TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES (II)</b>		<b>26 787 595</b>	<b>22 542 994</b>
Provisions pour risques	6.2.4	368 024	417 224
Provisions pour charges	6.2.4	1 450 128	1 471 507
dont Provisions pour charges sur legs ou donations	6.2.4	17 530	-
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>		<b>1 818 152</b>	<b>1 888 731</b>
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	6.2.5	1 702 452	3 205 889
Emprunts et dettes financières diverses (2)	6.2.6	23 289	23 352
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	6.2.6	1 551 820	2 607 081
Dettes des legs ou donations	6.2.6	2 264 554	1 980 351
Dettes fiscales et sociales	6.2.6	3 138 326	3 093 304
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	6.2.6	51 882	37 662
Autres dettes	6.2.6	30 064 518	26 647 132
Produits constatés d'avance	6.2.7	1 511 571	1 596 729
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>		<b>40 308 412</b>	<b>39 191 500</b>
Ecart de conversion Passif (V)		-	-
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>		<b>119 090 488</b>	<b>109 795 101</b>

(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(2) Dont emprunts participatifs



# COMPTE DE RESULTAT 2021-2022

COMPTE DE RESULTAT			
EN EUROS	RENOI ANNEXE	2022	2021
<b>Ventes de biens et services</b>			
Ventes de biens		2 859	7 470
dont ventes de dons en nature		-	200
Ventes de prestations	7.1.1	531 134	656 356
dont loyers perçus		477 005	614 545
Autres services		-	-
Ventes de marchandises		-	-
Produits de tiers financeurs		-	-
<b>Subvention d'exploitation</b>			
Concours publics et subventions d'exploitation	7.1.2	1 131 706	490 178
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		-	-
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>			
Dons manuels		35 298 755	33 070 654
Mécénats		2 546 804	3 289 299
Legs, donations et assurances-vie	7.1.3	15 758 117	14 617 521
Contributions financières	7.1.4	653 063	949 000
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	7.1.5	914 089	1 051 452
Utilisations des fonds dédiés		289 908	2 825 874
Autres produits		222 659	76 401
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>		<b>57 349 095</b>	<b>57 034 206</b>
Achats de marchandises		-	-
Variation de stock de marchandises		-	(1 772)
Autres achats et charges externes	7.2.1	12 899 370	11 015 336
Aides financières	7.2.2	27 971 503	26 400 693
Impôts, taxes et versements assimilés		1 085 666	1 020 335
Salaires et traitements		7 471 583	7 033 230
Charges sociales		3 575 710	3 378 658
Dotations aux amortissements et dépréciations	7.2.3	1 109 897	1 104 111
Dotations aux provisions		26 800	189 097
Subventions versées par l'association		-	-
Reports en fonds dédiés		80 135	394 850
Autres charges		449 567	592 187
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>		<b>54 670 231</b>	<b>51 126 726</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>2 678 864</b>	<b>5 907 479</b>

# COMPTE DE RESULTAT 2021-2022

COMPTE DE RESULTAT - SUITE			
EN EUROS	RENOI ANNEXE	2022	2021
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>2 678 864</b>	<b>5 907 479</b>
Produits financiers de participation		20 700	-
Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		-	-
Autres intérêts et produits assimilés		459 443	50 770
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		98 099	158 191
Différences positives de change		27	51 713
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		52 569	53 593
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>		<b>630 838</b>	<b>314 267</b>
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions		433 533	105 376
Intérêts et charges assimilées		27 020	11 963
Différences négatives de change		6	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		76 634	50 000
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>		<b>537 193</b>	<b>167 339</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		<b>93 646</b>	<b>146 928</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avants impôts (I - II + III - IV)</b>		<b>2 772 510</b>	<b>6 054 407</b>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		2 458 225	179 375
Produits exceptionnels sur opération en capital		199 000	61 000
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		533	-
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	7.2.4	<b>2 657 758</b>	<b>240 375</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		1 624 064	2 261 376
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		159 602	12 474
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		-	-
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	7.2.4	<b>1 783 666</b>	<b>2 273 850</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>874 092</b>	<b>(2 033 475)</b>
Impôts sur les bénéfices (VIII)		-	-
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		-	-
Engagements à réaliser sur ressources affectées		-	-
<b>Total des produits (I + III + V)</b>		<b>60 637 691</b>	<b>57 588 847</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		<b>56 991 090</b>	<b>53 567 915</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>		<b>3 646 602</b>	<b>4 020 933</b>
Dons en nature		77 594	285 634
Prestations en nature		23 563	107 251
Bénévolat		721 249	614 255
<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	7.3.2	<b>822 405</b>	<b>1 007 140</b>
Secours en nature		-	-
Mises à disposition gratuite de biens		77 594	270 560
Prestations en nature		23 563	122 325
Personnel bénévole		721 249	614 255
<b>TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	7.3.2	<b>822 405</b>	<b>1 007 140</b>

# ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

## 1 TABLE DES MATIERES

<b>2</b>	<b>PRÉAMBULE</b> .....	<b>9</b>
<b>3</b>	<b>PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ</b> .....	<b>9</b>
3.1	<i>OBJET SOCIAL</i> .....	9
3.2	<i>NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES</i> .....	9
3.3	<i>DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE</i> .....	10
<b>4</b>	<b>FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE</b> .....	<b>11</b>
4.1	<i>FAITS MAJEURS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE</i> .....	11
4.2	<i>FAITS MAJEURS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021-2022</i> .....	11
<b>5</b>	<b>PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES</b> .....	<b>11</b>
5.1	<i>CONVENTIONS ET PRINCIPES GENERAUX</i> .....	11
5.2	<i>LES REGLES ET METHODES COMPTABLES</i> .....	12
5.2.1	<i>REGLES ET METHODES DE TRAITEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS ISSUS DE LIBERALITES</i> .....	12
5.2.2	<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</i> .....	13
5.2.3	<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i> .....	14
5.2.4	<i>CREANCES</i> .....	14
5.2.5	<i>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</i> .....	14
5.2.6	<i>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</i> .....	14
5.2.7	<i>FONDS DEDIES</i> .....	15
5.2.8	<i>PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE</i> .....	15
5.2.9	<i>COMPTABILISATION DES AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES</i> .....	15
5.3	<i>LES REGLES SPECIFIQUES AUX FONDATIONS ABRITANTES</i> .....	15
5.4	<i>CORRECTION D'ERREUR</i> .....	16
<b>6</b>	<b>COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN</b> .....	<b>17</b>
6.1	<i>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTE DE L'ACTIF</i> .....	17
6.1.1	<i>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES</i> .....	17
6.1.2	<i>BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</i> .....	18
6.1.3	<i>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</i> .....	18
6.1.4	<i>CREANCES</i> .....	20
6.1.5	<i>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (VMP)</i> .....	21
6.1.6	<i>DISPONIBILITES</i> .....	22
6.1.7	<i>CHARGES CONSTATEES D'AVANCE</i> .....	22
6.2	<i>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU PASSIF</i> .....	22
6.2.1	<i>FONDS PROPRES</i> .....	22
6.2.2	<i>FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS</i> .....	25
6.2.3	<i>FONDS DEDIES</i> .....	25

6.2.4	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES .....	26
6.2.5	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .....	27
6.2.6	DETTES DIVERSES .....	27
6.2.7	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE .....	28
<b>7</b>	<b>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT .....</b>	<b>29</b>
1.	<i>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS .....</i>	<i>29</i>
7.1.1	VENTES DE PRESTATIONS - LOYERS PERÇUS .....	29
7.1.2	CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION .....	29
7.1.3	RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	29
7.1.4	CONTRIBUTIONS FINANCIERES .....	30
7.1.5	REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES – REPRISES SUR AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES.....	30
7.2	<i>COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - CHARGES .....</i>	<i>31</i>
7.2.1	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTE .....	31
7.2.2	AIDES FINANCIERES.....	31
7.2.3	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS .....	31
7.2.4	RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	31
7.3	<i>COMPLEMENTS D'INFORMATIFS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES.....</i>	<i>32</i>
7.3.1	REGLE ET METHODE COMPTABLE .....	32
7.3.2	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DONT BENEFICIE LA FONDATION .....	32
<b>8</b>	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN .....</b>	<b>33</b>
8.1	<i>ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS .....</i>	<i>33</i>
8.2	<i>ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES.....</i>	<i>33</i>
<b>9</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>34</b>
9.1	<i>VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE.....</i>	<i>34</i>
9.2	<i>REMUNERATION DES SALARIES.....</i>	<i>34</i>
9.3	<i>REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS BENEVOLES .....</i>	<i>34</i>
9.4	<i>REGIME FISCAL ET SECTORISATION DES ACTIVITES DE LA FONDATION.....</i>	<i>34</i>
9.5	<i>REGIME SOCIAL .....</i>	<i>34</i>
9.6	<i>REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET COMPTE EPARGNE TEMPS.....</i>	<i>35</i>
<b>10</b>	<b>FONDATION ABRITEE – ETATS FINANCIERS .....</b>	<b>35</b>
<b>11</b>	<b>LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION .....</b>	<b>37</b>
11.1	<i>LES PRODUITS PAR ORIGINE.....</i>	<i>39</i>
11.1.1	LES PRODUITS LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC .....	39
11.1.2	LES PRODUITS NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC.....	40
11.1.3	LES SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLIC .....	41
11.1.4	L'UTILISATION DES FONDS DEDIES SUR RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC .....	41
11.2	<i>LES CHARGES PAR DESTINATION.....</i>	<i>41</i>
11.2.1	LES MISSIONS SOCIALES.....	41
11.2.2	LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS.....	43

11.2.3	LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT .....	44
11.2.4	LES REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE .....	44
11.3	LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE .....	44
11.4	TABLEAUX DE RAPPROCHEMENT ENTRE LE COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD .....	45
11.5	REGLES D'AFFECTATION DES RESSOURCES AUX EMPLOIS .....	45
<b>12</b>	<b>LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC .....</b>	<b>46</b>
12.1	LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE (CER).....	47
12.2	SUIVI DU STOCK DE LA GENEROSITE DU PUBLIC D'OUVERTURE ET DE CLOTURE .....	48

## 2 PRÉAMBULE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er octobre 2021 au 30 septembre 2022. Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les informations présentées sont celles ayant une importance significative et qui sont nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Fondation.

## 3 PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

### 3.1 OBJET SOCIAL

La Fondation Abbé Pierre, est une fondation reconnue d'utilité publique, régie par les dispositions des articles 18 et suivants de la loi du 23 juillet 1987 relative au développement du mécénat.

Conformément à l'article 1<sup>er</sup> de ses statuts, la Fondation Abbé Pierre a pour objet social :

- D'apporter une aide concrète et efficace aux personnes et familles rencontrant de graves difficultés de logement,
- De les accueillir temporairement dans des résidences de logements d'urgence ou de convivialité,
- De rechercher et de trouver des logements adaptés à leurs besoins et à leurs ressources,
- De susciter et d'encourager les initiatives publiques ou privées permettant la production et la gestion de logements destinés aux populations défavorisées,
- De favoriser l'animation sociale et culturelle des quartiers et des villes contribuant à améliorer la promotion et l'insertion des familles en difficulté par le logement,
- D'affirmer le caractère d'assistance et de bienfaisance des actions entreprises dans le soutien et l'accompagnement pour loger les sans-abris en France et dans le monde, plus particulièrement dans les pays en voie de développement,
- D'entreprendre les actions nécessaires auprès des instances nationales et internationales publiques ou privées, pour une prise en charge des problèmes liés au logement des personnes en difficulté, conformément au message de l'Abbé Pierre son Fondateur,
- De préserver la mémoire de l'Abbé Pierre et de son action,
- De lutter contre toutes les formes de discrimination pour l'accès ou le maintien dans un logement.

La Fondation Abbé Pierre se distingue par le fait qu'elle résulte non seulement de la volonté de l'Abbé Pierre de lutter contre le mal-logement, mais également d'assurer un engagement financier irrévocable et pérenne pour cette cause, engagement aujourd'hui poursuivi par les donateurs, bénévoles, militants et salariés de la Fondation.

### 3.2 NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

Le déploiement de ses missions sociales reste la première de ses priorités et concerne l'ensemble de la société : les plus démunis et les quatre millions de personnes mal logées ou fragilisées par rapport au logement, les associations et autres types d'acteur d'intérêt général qui leur viennent en aide, les pouvoirs publics qui doivent en assurer la protection, ainsi que la société civile dans son ensemble pour la sensibiliser à l'action menée par l'abbé Pierre depuis son appel de 1954.

Ses principales missions sont l'accueil et l'accompagnement des personnes sans abri, le développement de réponses aux personnes mal-logées, le soutien à l'action des acteurs d'intérêt général agissant contre le mal logement, l'expertise des politiques publiques de l'habitat et de la lutte contre les exclusions et l'interpellation des pouvoirs publics.

Partout sur le territoire, à travers ses neuf agences et seize implantations régionales, ces sept lieux d'accueil du public (Boutiques Solidarité et Pensions de famille entre autres), son réseau de plus de 500 partenaires associatifs et acteurs de l'économie sociale et solidaire, ses programmes de lutte contre l'habitat indigne, de conseil et d'accompagnement juridiques des personnes mal logées, ses programmes de construction de logements très sociaux, ses actions à l'international, la Fondation agit pour améliorer les conditions de vie et d'habitat des plus défavorisés.

Fidèle à son fondateur, l'Abbé Pierre, elle sensibilise l'opinion publique aux problématiques du mal logement, interpelle les élus jusqu'au plus haut sommet de l'État afin que des décisions politiques soient prises pour réduire des inégalités sociales en proposant des solutions à travers ses publications et notamment le rapport annuel du mal logement.

Ainsi, la Fondation Abbé Pierre, déploie des solutions et accompagne la mise en œuvre de celles déployées par d'autres afin que chacun puisse accéder et vivre durablement dans un logement digne.

### 3.3 DESCRIPTION DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

La Fondation Abbé Pierre met en œuvre des moyens d'action et d'intervention complémentaires avec notamment :

- Le déploiement d' « actions gérées en propre » et qui se traduisent par la gestion en directe d'établissements d'accueil et d'accompagnement de publics (Boutiques Solidarité, Pensions de famille, Espace Solidarité Habitat...),
- Le « soutien à l'action » qui se traduit par l'accompagnement et le financement d'acteurs spécialisés dans la lutte contre le mal logement auxquels la Fondation délègue l'action qu'elle entend développer ou dont elle soutient les initiatives, lorsque ces dernières rejoignent son objet social et ses propres objectifs,
- Le statut de fondation abritante, acquis en décembre 2019 dans le cadre de la création de la « Fondation abritée Solidarités Nouvelles pour le Logement » née de l'alliance avec « Solidarités Nouvelles pour le logement » dans une logique de renforcement d'un dialogue initié de longue date et pour favoriser une plus grande diversité de réponses aux personnes mal logées et en situation d'exclusion.

Son modèle socio-économique repose sur un financement majoritairement issu de la générosité du public (personnes physiques et personnes morales) pour lui permettre sa liberté d'action et sa liberté de parole afin de défendre au mieux le logement des personnes défavorisées.

Conformément à son objet social, la Fondation Abbé Pierre est à la recherche de toutes les ressources utiles à la réalisation de ses missions sociales notamment par :

- L'appel et la collecte de fonds auprès du public, conformément à la loi du 7 août 1991, qui constituent le principal levier de la Fondation dans le cadre de la réalisation de sa mission d'intérêt général,
- La mise en place de partenariats privés et publics,
- Le recours au Bénévolat,
- La réalisation de tout type d'investissement de nature à entretenir ses lieux d'accueil et d'activité et à soutenir et développer son action,
- La réalisation de tout acte de gestion, d'administration et de disposition du parc immobilier de la Fondation en provenance des libéralités dont elle peut bénéficier,
- La gestion rigoureuse des fonds versés par le public et conformément à la réglementation en vigueur et au Règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC n°2020-08.

## 4 FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE ET ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

### 4.1 FAITS MAJEURS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

L'exercice 2021- 2022 a été marqué par deux événements revêtant une importance significative :

- Contrôle et rapport de la Cour des Comptes

La Fondation a fait l'objet en 2021/2021 d'un contrôle de la Cour des comptes sur les exercices 2016 à 2020, qui a rendu son rapport public en octobre 2022. A l'issue de son contrôle, la Cour des comptes constate que les dépenses engagées par la Fondation sont conformes aux objectifs poursuivis par l'appel public à la générosité d'une part et aux objectifs ne poursuivis par la Fondation d'autre part.

Cet avis de conformité est accompagné de préconisations que La Fondation s'engage à suivre et mettre en œuvre.

- Refonte des placements

La Fondation a initié en 2020 un projet de refonte de ses placements avec pour objectif de renforcer la part de trésorerie placée en identifiant de nouvelles opportunités mais tout en réinterrogeant la cohérence et le sens des placements existants.

Ce projet de refonte a été mené en démarche accompagnée par un cabinet de conseil en gestion de patrimoine sélectionné suite à une mise en concurrence réalisée auprès de plusieurs structures et sur la base d'un cahier de charges définissant les critères de sélection du cabinet (notamment son indépendance vis-à-vis des organismes financiers pour que les orientations proposées soient basées sur l'intérêt de la Fondation) et les attentes de la Fondation en termes de stratégie de placement (notamment de bénéficier d'une rentabilité intéressante tout en protégeant son épargne et en lui donnant du sens pour une épargne utile et éthique).

Ainsi sur l'exercice, clos au 30 septembre 2022, la Fondation a placé, une partie de sa trésorerie disponible (15 689 475€) dans un portefeuille d'obligations dont elle a délégué la gestion à une société gestionnaire spécialisée qui allie compétence en gestion déléguée et une démarche d'investissement socialement responsable forte.

Ce portefeuille d'obligations du fait de la stratégie de placement retenue par la Fondation et de la maturité des obligations qui le compose a été classé en immobilisations financières.

### 4.2 FAITS MAJEURS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2021-2022

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler après la clôture jusqu'à l'approbation des comptes par le Conseil d'administration.

## 5 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 5.1 CONVENTIONS ET PRINCIPES GENERAUX

Les conventions générales comptables ont été appliquées avec sincérité, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- Comparabilité et continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.



L'élaboration et la présentation des comptes annuels ont été effectuées conformément aux principes comptables généralement admis en France selon la réglementation en vigueur résultant des arrêtés de l'Autorité des Normes Comptables.

Les comptes de l'exercice ont ainsi été arrêtés, conformément aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par l'ANC n°2020-08, complété par le règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général pour les dispositions non couvertes par le précédent règlement.

La Fondation relève des articles 3, 3bis et 4 de la loi n° 91-772 du 7 août 1991. Elle doit ainsi inclure sans l'annexe de ses comptes annuels les états obligatoires suivants :

- Un compte de résultat par origine et destination (CROD) défini à l'article 432-2 du Règlement ANC n°2018-06,
- Un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) conformément à la loi n° 91-772 du 7 août 1991 et défini selon le modèle présenté à l'article 432-17 du Règlement ANC n°2018-06,
- Un tableau des contributions volontaires en nature,
- Les informations nécessaires à leur bonne compréhension.

Conformément aux règles prévues par l'administration fiscale, les activités taxables sont identifiées et comptabilisées distinctement mais font partie intégrante des comptes de la Fondation. L'activité non lucrative de la Fondation reste très largement prépondérante.

## 5.2 LES REGLES ET METHODES COMPTABLES

### 5.2.1 REGLES ET METHODES DE TRAITEMENT DES ACTIFS ET PASSIFS ISSUS DE LIBERALITES

#### FAIT GENERATEUR ET MODALITES D'ENREGISTREMENT COMPTABLE

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation ou à la date d'entrée en jouissance de la libéralité si celle-ci est postérieure, ou à la date de levée de la dernière condition suspensive.

La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation du testateur ou du donateur de renforcer les fonds propres de la Fondation.

Les actifs des legs ou donations sont enregistrés au bilan sur la base de leur valeur vénale et selon leur nature dans des rubriques spécifiques :

- Les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées sont comptabilisés dans un compte spécifique « **créances reçues par legs ou donations** ». Leur transfert dans les comptes par nature est fait à la date de la réception des fonds ou de transfert effectif.
- Les biens autres que ceux visés au premier alinéa et destinés par le testateur ou le donateur à renforcer les fonds propres ou destinés à être conservés en vertu d'une décision de l'organe habilité à prendre la décision sont comptabilisés dans des comptes d'actifs par nature
- Les biens autres que les espèces, les actifs bancaires et financiers ou les parts ou actions et assimilées, et destinés à être cédés sont isolés dans un compte spécifique sur la base de leur valeur vénale à la date de l'acceptation de la libéralité par le Conseil d'administration. Ils sont comptabilisés dans une rubrique de comptes spécifique « **biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés** ». Les biens destinés à être vendus ne sont pas amortissables et un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice sur les biens présentant un indice de perte de valeur. En cas de perte de valeur une dépréciation est alors constatée.

Les passifs des legs ou donations sont enregistrés au bilan selon des rubriques spécifiques :

- Les passifs qui correspondent aux dettes du testateur ou donateur, sont isolés dans un compte spécifique « **dettes des legs ou donations** ».
- Les engagements que s'engage à assumer la Fondation, en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation, et qui constituent les obligations stipulées par le testateur ou le donateur, sont provisionnés dans un compte spécifique « **provisions pour charges sur legs ou donations** ».

### MECANISME DE FONDS REPORTES

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en « **fonds reportés** », avec pour contrepartie une charge. Les Fonds reportés sur biens faisant l'objet d'une dépréciation sont ajustés en conséquence.

Ces fonds seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation des actifs qui constituent la libéralité.

### REGLES D'AFFECTATION DES PASSIFS AUX ACTIFS

Les passifs du legs ou de la donation sont affectés, à la date d'acceptation, en priorité aux actifs les plus liquides et ayant permis de les apurer effectivement.

### MODIFICATIONS DE LA VALEUR DES ACTIFS ET DE PASSIFS POSTERIEUREMENT A LA DATE D'ACCEPTATION

Les valeurs des actifs et des passifs provenant du legs ou de la donation, identifiés à la date d'acceptation, peuvent être modifiées sur la base des informations nouvelles obtenues postérieurement à la date d'acceptation. Ces dernières sont mises à la connaissance du Conseil d'administration qui accepte, le cas échéant, que les montants inscrits au bilan et notamment en fonds reportés soient modifiés.

### REGLES D'INSCRIPTION EN HORS-BILAN DES LEGS OU DONATIONS NON ACCEPTES PAR LE CA A LA DATE DE CLOTURE

Les actifs et passifs des legs ou donations pour lesquels la Fondation dispose d'informations permettant leur valorisation et en cours d'instance d'acceptation par le Conseil d'administration seront enregistrés en engagements hors bilan reçus.

#### 5.2.2 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et frais accessoires) et sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément.

NATURE	DUREE
Concessions, brevets et droits similaires	2 à 5 ans
Terrains	Non amortis
Constructions et installations générales	
Constructions	25 à 50 ans
Menuiseries extérieures et ravalement	10 à 25 ans
Ravalement et amélioration	10 à 25 ans
Electricité, plomberie et ascenseur	10 à 25 ans
Chauffage	15 à 20 ans
Etanchéité et toiture	5 à 25 ans
Installations techniques	3 à 15 ans
Agencement, aménagement	5 à 15 ans
Matériel bureau et Informatique	2 à 5 ans
Mobilier de bureau	3 à 10 ans
Œuvres d'art	5 à 15 ans

### 5.2.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont comptabilisées au coût d'acquisition. Le prix d'achat est constitué du prix d'achat majoré des coûts directement attribuables dont la commission de souscription (Plan comptable général, art.221-1 renvoyant à l'art.213-8).

Les titres de participations font l'objet d'une évaluation qui donnera lieu une dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les prêts octroyés font l'objet d'une dépréciation à hauteur des montants échus et non remboursés à la clôture de l'exercice.

### 5.2.4 CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 5.2.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les Fonds Communs de Placement, OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une évaluation, en fin de période, basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### 5.2.6 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère durable et stable permettant de financer les investissements nécessaires aux activités de la Fondation.

La Fondation a opté pour une comptabilisation de la subvention au passif dans la rubrique des fonds propres « **subvention d'investissement** » avec une reprise dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés. La subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, au cours des exercices comptables, seul son impact net est présenté au bilan.

### 5.2.7 FONDS DEDIES

La partie des libéralités, dons, mécénats, subventions publiques et contributions financières, constatée en produits au cours de l'exercice et affectée par l'auteur de celles-ci à un projet particulier et défini, qui n'est pas encore utilisée à la clôture de l'exercice, est inscrite au passif du bilan en « **fonds dédiés** », avec pour contrepartie une charge sous la rubrique « **reports en fonds dédiés du résultat d'exploitation** ».

Le montant des fonds dédiés est repris au cours des exercices ultérieurs, au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie de la rubrique de produit « **utilisations des fonds dédiés** ».

Les Investissements financés par des ressources dédiées feront l'objet d'un fond dédié lorsque l'investissement en objet n'a pas été réalisé à la clôture de l'exercice. Ce fonds dédié sera repris lors des exercices suivants au rythme de l'amortissement de l'investissement afférent.

### 5.2.8 PROVISIONS POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE

Les modalités de détermination des indemnités de fin de carrière sont définies par la convention des personnels des S.A. et fondations d'HLM 3190. Ce régime concerne l'ensemble des salariés bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée.

Le montant de l'indemnité est calculé en retenant le maximum entre l'indemnité légale et l'indemnité prévue par la convention.

### 5.2.9 COMPTABILISATION DES AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES

Les aides financières attribuées à des partenaires, déployant des actions de lutte contre le mal logement, dans le cadre d'une convention d'attribution, sont comptabilisées à la date de leur attribution ou modification par le Bureau de la Fondation et conformément à la procédure d'engagement des aides financières pratiquée à la Fondation.

Toutes ces aides financières ont fait l'objet d'une notification et/ou d'une signature de convention sur l'exercice de comptabilisation

## 5.3 LES REGLES SPECIFIQUES AUX FONDATIONS ABRITANTES

La Fondation Abbé Pierre est une fondation abritante conformément à l'article 20 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat, modifié par l'article 122 de la loi n°2009-526 du 12 mai 2009.

Une fondation abritante reçoit et gère dans un cadre contractuel des biens qui lui sont confiés par des fondateurs, personnes physiques ou morales, pour la réalisation d'une mission d'intérêt général. La fondation abritante est la gestionnaire des biens pour le compte des fondateurs de la fondation abritée qui consentent une libéralité à la fondation abritante, cette libéralité (don, legs ou donation) étant assortie de charges.

Les fondateurs de fondations abritées réalisent une affectation irrévocable de biens, droits, ressources à la fondation abritante aux conditions de réaliser l'œuvre d'intérêt général à but non lucratif. La fondation abritante accepte la libéralité et en assume les charges, notamment celle de créer une fondation abritée en son sein.

La Fondation Abbé Pierre abrite la Fondation « Fondation abritée Solidarités Nouvelles pour le Logement » créée le 2 décembre 2019. Cette fondation abritée est à dotation non consommable.

La Fondation Abbé Pierre, fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectés à la fondation abritée qui constituent des biens propres à la fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation Abbé Pierre retraçant l'ensemble de ses activités, y compris celles de la fondation abritée, au travers du bilan, du compte de résultat et de l'annexe.

Un dispositif de comptabilité analytique permet de suivre séparément la gestion de ces biens, droits et ressources. Une information sur la gestion et l'activité de la fondation abritée est donnée dans la présente annexe.

## 5.4 CORRECTION D'ERREUR

Au 30 septembre 2021, la rubrique du Passif, « Autres dettes » comprenait une dette diverse composée pour 379 596 € d'un solde de legs réservés et affectés par décision de la Fondation Abbé Pierre à des actions spécifiques (liées à la Mémoire de l'Abbé Pierre), reçus en 2009.

Ce solde de legs nets reçus n'a pas suivi le schéma comptable d'un fonds dédié ni celui d'une réaffectation en réserve. Sa comptabilisation en compte de tiers « Abbé Pierre » a ainsi dû participer au fait qu'il n'ait pas été retraité à l'ouverture de l'exercice 2021 lors de la première application du nouveau règlement ANC 18-06 et de la mise en conformité les legs affectés aux fonds propres ou fonds dédiés.

En conséquence, cette dette a été reprise via un reclassement en Report à nouveau au 30 septembre 2022.

## 6 COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIFS AUX POSTES DU BILAN

### 6.1 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTE DE L'ACTIF

#### 6.1.1 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

##### VARIATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

EN EUROS	BRUT AU 30/09/2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	BRUT AU 30/09/2022
Concessions, brevets et droits similaires	792 332	116 967	-	909 299
Immobilisations incorporelles en-cours	120 211	215 265	179 497	155 979
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>912 543</b>	<b>332 232</b>	<b>179 497</b>	<b>1 065 278</b>
Terrains	1 605 329	-	21 036	1 584 293
Constructions et installations générales	25 807 117	832 785	231 027	26 408 875
Installations techniques, matériels et outillages	2 274 073	151 412	8 900	2 416 585
Installations techniques	493 245	13 115	3 012	503 347
Agencement, aménagement	76 282	48 516	664	124 134
Matériel bureau et Informatique	1 460 806	89 781	-	1 550 587
Mobilier de bureau	206 290	-	5 224	201 066
Œuvres d'art	37 450	-	-	37 450
Immobilisations corporelles en-cours	294 949	123 083	221 025	197 007
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>29 981 467</b>	<b>1 107 279</b>	<b>481 988</b>	<b>30 606 759</b>

La variation des immobilisations corporelles sur l'exercice s'explique principalement par la mise en service de travaux réalisés sur le site de la Délégation Générale à Paris rue de Romainville et dans les lieux d'accueil et d'activité tels que la Pension de Famille de Marseille.

##### VARIATIONS DES AMORTISSEMENTS

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2021	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2022
Concessions, brevets et droits similaires	769 141	27 775	-	796 916
Immobilisations incorporelles en-cours	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>769 141</b>	<b>27 775</b>	<b>-</b>	<b>796 916</b>
Terrains	-	-	-	-
Constructions et installations générales	13 034 925	935 893	156 663	13 814 155
Installations techniques, matériels et outillages	1 953 922	164 684	6 759	2 111 847
Installations techniques	476 570	6 880	2 709	480 741
Agencement, aménagement	18 064	9 154	27	27 191
Matériel bureau et Informatique	1 225 522	147 326	-	1 372 847
Mobilier de bureau	196 316	1 325	4 024	193 618
Œuvres d'art	37 450	-	-	37 450
Immobilisations corporelles en-cours	-	-	-	-
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>14 988 846</b>	<b>1 100 577</b>	<b>163 422</b>	<b>15 926 002</b>

## 6.1.2 BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES

### VARIATION DES BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINEES A ETRE CEDES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SITUATION AU 30/09/2022
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	16 562 218	6 650 408	6 384 676	16 827 951
<b>TOTAL</b>	<b>16 562 218</b>	<b>6 650 408</b>	<b>6 384 676</b>	<b>16 827 951</b>

Il s'agit des biens immobiliers ou mobiliers issus des legs ou donations acceptés par la Conseil d'administration destinés à être cédés. La comptabilisation de ces biens résulte de l'application du Règlement ANC n°2018-06. *Pour plus de détails sur les règles de comptabilisation, voir la rubrique 5.2.1.*

La valeur retenue pour l'entrée des immobilisations destinées à être cédées est leur valeur vénale à la date d'acceptation du legs ou donation par le Conseil d'administration.

### VARIATIONS DES DEPRECIATIONS DES BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2021	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2022
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	17 216	32 472	2 375	47 314
<b>TOTAL</b>	<b>17 216</b>	<b>32 472</b>	<b>2 375</b>	<b>47 314</b>

Les biens immobiliers ou mobiliers reçus des legs ou donations destinés à être cédés ne sont pas amortissables. Un test de dépréciation est effectué à la clôture de l'exercice sur les biens présentant un indice de perte de valeur. En cas de perte de valeur une dotation de provision pour dépréciation est alors constatée. Les provisions pour dépréciation des biens destinés à être cédés ne sont reprises qu'à la date de la réalisation de la cession de ces biens.

## 6.1.3 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

### VARIATIONS DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES

EN EUROS	30/09/2022			30/09/2021
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Participations	10 311 143	30 662	10 280 481	10 209 309
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Prêts	310 885	310 885	-	-
Dépôts et cautionnements	84 111	-	84 111	85 215
Autres immobilisations financières	15 697 671	285 547	15 412 125	-
<b>TOTAL</b>	<b>26 403 810</b>	<b>627 094</b>	<b>25 776 717</b>	<b>10 294 523</b>

## LES PARTICIPATIONS

Les titres de participations sont représentatifs, dans leur quasi-totalité, de moyens fournis à des organismes agissant pour favoriser la construction de logements pour les plus démunis. Ces organismes sont des partenaires actifs de la Fondation.

*Pour plus de détails sur les règles de comptabilisation des participations et de prêts, voir la rubrique 5.2.3.*

Les participations significatives sont détaillées ci-dessous.

EN EUROS	CAPITAL ET PRIMES D'EMISSIONS	RESERVES ET REPORT A NOUVEAU	RESULTATS DU DERNIER EXERCICE CLOS	QUOTE PART DU CAPITAL DETENU	VALEUR COMPTABLE BRUTE DES TITRES AU 30/09/2022	VALEUR COMPTABLE NETTE DES TITRES AU 30/09/2022
SOLIFAP	66 952 074	(391 745)	52 694	9,03%	6 000 000	6 000 000
EMMAUS HABITAT	7 679 014	186 486 724	3 609 934	73,05%	3 583 647	3 583 647
SCI ESIS	4 053 400	157 884	288 750	11,69%	467 200	467 200
ROMAINVILLE GESTION	100 000	3 423	2 988	100,00%	100 000	100 000

Les prises de participation dans Emmaüs habitat et Solifap (Romainville gestion comprise) sont liées à la mise en œuvre du plan stratégique de 2012 à 2016 qui avait pour objectif de renforcer le positionnement de la Fondation dans le champ de l'économie sociale et solidaire avec notamment :

- La consolidation de sa participation dans la « SA HLM Emmaüs habitat » pour lui permettre de maintenir et produire du logement très social.
- La création de « SOLIFAP » pour permettre d'aider à la structuration financière du secteur de l'économie sociale et solidaire luttant contre le mal logement, et par la suite la création de « Romainville gestion » pour assurer son administration.

## LES PRETS

Les prêts sont représentatifs, dans leur quasi-totalité, de prêts à destination d'acteurs d'actions pour le logement.

*Pour plus de détails sur les règles de comptabilisation des participations et de prêts, voir la rubrique 5.2.3.*

## LES AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les autres immobilisations financières sont composées d'obligations.

Suite à une refonte des placements initiée 2020, dans l'objectif de renforcer la part de trésorerie placée en identifiant de nouvelles opportunités et tout en réinterrogeant la cohérence et le sens des placements existants, la Fondation a placé, sur l'exercice 2021-2022, une partie de sa trésorerie disponible (près de 15 689 475 €) dans un portefeuille d'obligations dont elle a délégué la gestion à une société gestionnaire spécialisée.

Pour ce portefeuille d'obligations, la Fondation a opté pour une stratégie du « buy and hold » qui consiste à conserver les titres acquis jusqu'à leur maturité. A leur maturité, la Fondation percevra la valeur d'émission de ces derniers connus dès l'achat de celles-ci.

Le portefeuille constitué présente une maturité moyenne de 3,5 années.

Compte tenu de la stratégie du « buy and hold » appliquée et de la maturité moyenne du portefeuille, les obligations qui le composent ont été classés en immobilisations financière. Elles ne donneront donc pas lieu à une provision pour dépréciation par comparaison au cours des marchés financiers au 30/09/2022.



Le risque que porte cette stratégie de placement est le risque de crédit ou de défaut de l'émetteur dont la surveillance fait partie du cœur de métier de la société gestionnaire.

## VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2021	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2022
Participations	4 599	26 064	-	30 662
Prêts	335 120	-	24 235	310 885
Autres immobilisations financières	-	285 547	-	285 547
<b>TOTAL</b>	<b>339 719</b>	<b>311 610</b>	<b>24 235</b>	<b>627 094</b>

Les titres de participations font l'objet d'une évaluation qui peut donner lieu à une dépréciation en cas d'indice de perte de valeur.

Les prêts octroyés font l'objet d'une dépréciation à hauteur des montants non remboursés à la clôture de l'exercice.

Pour les autres immobilisations financières, composées d'obligations conservées jusqu'à leur maturité, l'analyse du risque de crédit n'a identifié aucun risque de défaut des émetteurs des obligations détenues. Ainsi au 30/09/2022, il n'a pas été constaté de provisions pour dépréciations au titre du risque de crédit.

Par principe de prudence, la Fondation a décidé de réaliser un test de dépréciation sur ces obligations en comparant la valeur d'émission (c'est-à-dire celle de remboursement à maturité) avec la valeur d'acquisition hors coupon courus. En cas de valeur d'émission inférieure à la valeur d'acquisition hors coupon, une provision pour dépréciation est alors constatée à hauteur de la différence entre ces deux valeurs. En date du 30/09/2022, cette provision est estimée et comptabilisée à 285 547 € (soit inférieure à 50% du rendement annuel estimé).

## 6.1.4 CREANCES

### VARIATION DES CREANCES

EN EUROS	30/09/2022			30/09/2021
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Créances usagers et comptes rattachés	59 785	-	59 785	52 856
Créances reçues par legs ou donations	11 923 689	-	11 923 689	7 403 219
Fournisseurs débiteurs	-	-	-	62 109
Personnel et comptes rattachés	14 369	-	14 369	46 183
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	56 259	-	56 259	53 530
Avances et acomptes versés sur commande	129 609	-	129 609	371 508
Créances sur cession d'actifs	1 707 374	-	1 707 374	650 851
Créances fiscales	11 481	-	11 481	5 682
Produits à recevoir	3 444 449	-	3 444 449	3 095 877
Débiteurs divers	138 729	-	138 729	598 072
Autres créances	5 502 269	-	5 502 269	4 883 812
<b>TOTAL</b>	<b>17 485 743</b>	<b>-</b>	<b>17 485 743</b>	<b>12 339 887</b>

Toutes les échéances sont à moins d'un an.

- ❑ Les « créances reçues par legs ou donations » concernent les espèces, actifs bancaires et financiers et assimilés, reçus par legs ou donations qui seront transférés dans les comptes par nature à la date de réception des fonds.

- ❑ Les « **créances sur cession d'actifs** » concernent les prix de cession des immobilisations reçues par legs ou donations non encore encaissés au 30 septembre 2022.
- ❑ Les « **produits à recevoir** » concernent principalement des produits de mécénat, contributions financières et subventions publiques à encaisser, dont le mécénat EDF pour 2 100 000 € dans le cadre d'un partenariat relatif à des actions de lutte contre la précarité énergétique.

#### VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES CREANCES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2021	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2022
Risque de non-recouvrement de loyer	45 514	-	45 514	-
<b>TOTAL</b>	<b>45 514</b>	<b>-</b>	<b>45 514</b>	<b>-</b>

#### 6.1.5 VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT (VMP)

##### VARIATIONS DES VMP

EN EUROS	30/09/2022			30/09/2021
	BRUT	PROVISIONS	NET	NET
Livrets associatifs	14 075 648	-	14 075 648	14 055 640
Dépôts à terme négociés	5 044 040	-	5 044 040	5 044 029
Contrats de capitalisation	2 000 000	-	2 000 000	2 000 000
Fonds communs de placement	4 601 783	50 610	4 551 173	4 601 783
Autres VMP issues des legs ou donations	1 457 976	87 983	1 369 992	1 211 631
Intérêts courus	16 857	-	16 857	15 000
<b>TOTAL</b>	<b>27 196 303</b>	<b>138 593</b>	<b>27 057 710</b>	<b>26 928 083</b>

Dont échéances à plus d'un an de 5 000 000 €.

Les VMP sont constituées de valeurs principalement de type monétaire et gérées par des établissements bancaires et grandes institutions financières.

Le fonds commun de placement concerne un fonds commun de partage créé par le Crédit Coopératif en 2008 pour la Fondation Abbé Pierre pour soutenir l'investissement dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

##### VARIATIONS DES PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES VMP

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2021	DOTATIONS	REPRISES	CUMUL AU 30/09/2022
Moins-value latente sur autres VMP	16 670	121 923	-	138 593
Autres risques	73 864	-	73 864	-
<b>TOTAL</b>	<b>90 535</b>	<b>121 923</b>	<b>73 864</b>	<b>138 593</b>

Les fonds communs de placement, OPCVM, actions et obligations font l'objet d'une évaluation en fin de période basée sur le dernier cours connu. Les moins-values latentes éventuelles sont constatées par une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les lignes de titres d'OPCVM qui ne font pas l'objet d'une dépréciation, ont dégagé une plus-value latente. Au 30 septembre 2022, la plus-value latente s'élève à 401 376 €.

## 6.1.6 DISPONIBILITES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2022	SITUATION AU 30/09/2021
Comptes courants bancaires	16 311 603	27 834 686
Caisse	5 489	5 035
<b>TOTAL</b>	<b>16 317 092</b>	<b>27 839 721</b>

## 6.1.7 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Les charges constatées d'avance, d'un montant de 718 389 €, concernent des charges courantes de prestations de services généraux sous forme d'abonnements pris en année calendaire ainsi que des charges liées à la mise en œuvre d'actions de campagnes de sensibilisation ou d'appels à dons prévus en début d'exercice suivant.

## 6.2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU PASSIF

### 6.2.1 FONDS PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DE FONDS PROPRES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2021	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION	SITUATION AU 30/09/2022
			MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC		
Fonds propres sans droit de reprise dont Fondation abritée	5 591 383	-	-	-	-	5 591 383
<b>Fonds propres statutaires</b>						
Dotations non consommables initiales - FAP	847 843					847 843
Dotations non consommables initiales - Fondation Abritée	20 000					20 000
<b>Fonds propres complémentaires</b>						
Dotations non consommables complémentaires	4 723 540					4 723 540
Réserves pour projet de l'entité	26 399 446	13 778 658	-	-	-	40 178 103
Générale	26 399 446	11 481 761				37 881 207
Habitat des Compagnons		1 083 220				1 083 220
Abbé Pierre		1 213 677				1 213 677
Report à nouveau	9 757 725	(9 757 725)	379 596	379 596	-	379 596
Excédent ou déficit de la période	4 020 933	(4 020 933)	3 646 602	3 646 602	-	3 646 601,79
<b>SITUATION NETTE</b>	<b>45 769 486</b>	<b>-</b>	<b>4 026 198</b>	<b>4 026 198</b>	<b>-</b>	<b>49 795 684</b>
Subventions d'investissement	402 390				(21 745)	380 645
<b>TOTAL FONDS PROPRES</b>	<b>46 171 877</b>	<b>-</b>	<b>4 026 198</b>	<b>4 026 198</b>	<b>(21 745)</b>	<b>50 176 329</b>

### 6.2.1.1 FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les membres de l'entité. Ce n'est, le cas échéant, qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (tel que l'apport à une autre entité ayant le même objet).

#### FONDS PROPRES STATUTAIRES

Les fonds statutaires obéissent à des règles spécifiques fixées par les statuts quant à leur constitution et leur emploi. Ils sont composés de la dotation initiale apportée lors de la constitution de la Fondation et des abondements décidés par le Conseil d'administration afin de maintenir sa valeur, conformément aux dispositions de son article 12.

#### DOTATION NON CONSOMPTIBLE INITIALE – FAP

Conformément aux statuts de 1992 et de 2011, la dotation initiale apportée lors de la création est de 847 843 € comprenant :

- ❑ La somme de 1 524€ provenant de l'acte de donation des fondateurs,
- ❑ Le montant d'actif de 846 318 € dévolu à la Fondation par l'Association en vue de la création de la Fondation Abbé Pierre et composé de diverses sommes en dépôt bancaires.

Le Conseil d'Administration du 16 novembre 2021 a réaffirmé sa volonté d'affecter cette dotation initiale à des actifs immobiliers ou quote-part d'actifs immobiliers, afin de s'assurer du maintien de sa valeur par la réévaluation de l'actif afférent.

Ainsi les actifs constitutifs la dotation initiale correspondent à une quote-part de 46,8% de l'acquisition du siège de la Fondation Abbé Pierre situé 3 rue de Romainville à Paris (acquis pour 1 813 513 € en 2002).

La Fondation s'assure que les actifs qui la constituent ont une valeur de marché supérieure à son montant initial. Les actifs constitutifs de la dotation initiale de la Fondation de 847 842 €, en valeur brute, correspondent à des actifs immobiliers dont la valeur actualisée au 30 septembre 2022 s'élève à 2 371 726 €.

#### DOTATION NON CONSOMPTIBLE INITIALE - FONDATION ABRITEE

Conformément au Règlement ANC n° 2018-06 article 511-2, les fonds propres de la fondation abritée sont présentés séparément des fonds propres de la fondation abritante.

Conformément à l'article 1 de la convention du 12 décembre 2019 portant création de la Fondation abritée « Solidarités Nouvelles pour le Logement » une dotation initiale de 20 000 € a été apportée par le Fondateur par engagement irrévocable. Cette dotation initiale est non-consomptible. Seuls les revenus issus de cette dotation pourront être utilisés pour financer des dépenses opérationnelles.

Cette dotation est affectée à des avoirs financiers placés sur un compte bancaire identifié et permettant de s'assurer du maintien de sa valeur.

#### FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES

Conformément à l'article 9 des statuts de 1991 et à l'article 12 des statuts de 2011, des dotations complémentaires sur résultats excédentaires ont été réalisés pour un total s'établissant à 4 723 540 € au 30 septembre 2022.

## 6.2.1.2 RESERVES

### RESERVE POUR PROJET DE L'ENTITE – GENERALE

Par décision du Conseil d'administration du 16 novembre 2021, « la réserve pour projet de l'entité générale » a été créée par absorption et fusion de la « réserve pour projets associatifs issue de l'AGP », créée en 2009 et ayant fait l'objet d'une restructuration par décision du Conseil d'administration du 19/03/2013, et de la « réserve pour développement et investissement social », créée par décision du Conseil d'administration du 19/03/2013.

Après affectation du résultat et du report à nouveau de l'exercice clos au 30 septembre 2021, le solde de la réserve s'établit au 30 septembre 2022 à 37 881 207 €.

### AUTRES RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE

Le Conseil d'administration du 16 novembre 2021, a décidé la création de deux nouvelles réserves de l'entité pour projet spécifiques qui seront abondées par résolution du Conseil d'administration et allouée à la réalisation de projets spécifiques. Après affectation du résultat et du report à nouveau de l'exercice clos au 30 septembre 2021, le solde de ces deux réserves s'établit au 30 septembre 2022 comme suit :

- ❑ La réserve pour projet de l'entité – Abbé Pierre : 1 083 220 €
- ❑ La réserve pour projet de l'entité – Habitat des compagnons : 1 213 677 €

## 6.2.1.3 REPORT A NOUVEAU

Le solde du report au nouveau au 30 septembre 2022 est lié à une correction d'erreur qui se traduit par la reprise d'un solde de la rubrique du Passif « Autres dettes » de 379 596€ par le report à nouveau.

Ce solde de legs nets reçus n'a pas suivi le schéma comptable d'un fonds dédié ni celui d'une réaffectation en réserve. Sa comptabilisation en compte de tiers « Abbé Pierre » a ainsi dû participer au fait qu'il n'ait pas été retraité à l'ouverture de l'exercice 2021 lors de la première application du nouveau règlement ANC 18-06 et de la mise en conformité des legs affectés aux fonds propres ou fonds dédiés.

Pour plus d'explications, voir la rubrique 5.4.

## 6.2.1.4 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

### VARIATION DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2021	DIMINUTION OU CONSOMMATION	SITUATION AU 30/09/2022
GPI	86 155	4 768	81 387
PF Woippy	45 688	1 942	43 746
PF Marseille	270 547	15 035	255 512
<b>TOTAL</b>	<b>402 390</b>	<b>21 745</b>	<b>380 645</b>

Au 30 septembre 2022, les subventions d'investissement ont été reprises par le compte de résultat à hauteur de 21 745 € et s'établissent à 380 645 €.

## 6.2.2 FONDS REPORTES LIES AUX LEGS OU DONATIONS

### VARIATION DES FONDS REPORTES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2021	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	SITUATION AU 30/09/2022
Fonds reportés issus de legs ou donations	21 967 870	11 628 985	7 174 612	26 422 243
<b>TOTAL</b>	<b>21 967 870</b>	<b>11 628 985</b>	<b>7 174 612</b>	<b>26 422 243</b>

À la clôture de l'exercice, les libéralités constatées en produits au cours de l'exercice et dont certains actifs à céder ne sont pas encore réalisés ou certains actifs financiers n'ont pas été reçus ou transférés donnent lieu à une écriture au passif du bilan en fonds reportés, avec pour contrepartie une charge. Les fonds reportés sur biens faisant l'objet d'une dépréciation sont ajustés en conséquence.

Ces fonds reportés seront repris et constatés en produits au cours des exercices suivants, au fur et à mesure des encaissements et décaissements liés à la réalisation de la libéralité.

## 6.2.3 FONDS DEDIES

### VARIATION DES FONDS DEDIES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2021	REPORTS	UTILISATIONS		SITUATION AU 30/09/2022
			MONTANT	DONT REMBOUR- SEMENTS	
Subventions d'exploitation	-	-	-	-	-
Contributions financières d'autres organismes	229 401	-	52 984	-	176 417
AFD Phase 2	229 401	-	52 984	-	176 417
Ressources liées à la générosité du public	345 724	80 136	236 924	-	188 935
Fondation abritée SNL	108 800	24 613	-	-	133 413
Legs et dons affectés	63 618	55 523	63 618	-	55 523
Dons affectés COVID	53 307	-	53 307	-	-
Dons manuels affectés Abbé Pierre	120 000	-	120 000	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>575 125</b>	<b>80 136</b>	<b>289 909</b>	<b>-</b>	<b>365 352</b>

Dont échéances à plus d'un an de 135 087 €.

#### 6.2.3.1 FONDS DEDIES SUR CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Ce fonds dédié concerne la seconde phase d'un projet de développement à l'international initié sur l'exercice antérieur et pour une durée devant s'étaler sur 3 ans.

#### 6.2.3.2 FONDS DEDIES SUR RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Le solde du fonds dédié Fondation abritée SNL correspond au résultat excédentaire de la fondation abritée.

Le fonds dédié constitué à partir des ressources affectées dans le cadre de l'appel à dons spécifique « COVID » lors de la crise sanitaire de 2021 a été entièrement consommé conformément au plan budgétaire établi.

Le solde de fonds dédiés sur legs et dons affectés correspond au solde d'une convention de mécénat signée sur l'exercice et fléchée sur des projets spécifiques.

#### 6.2.4 PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2021	AUGMENTATIONS DOTATIONS	REPRISES DOTATIONS PROVISIONS UTILISÉES	REPRISES DOTATIONS PROVISIONS NON-UTILISÉES	CUMUL AU 30/09/2022
Provisions pour risques	417 224	26 800	63 223	12 777	368 024
Provisions pour charges	1 471 507	17 530	-	38 909	1 450 128
<i>dont Provisions pour charges sur legs ou donations</i>	-	<i>17 530</i>	-	-	<i>17 530</i>
<b>TOTAL</b>	<b>1 888 731</b>	<b>44 330</b>	<b>63 223</b>	<b>51 686</b>	<b>1 818 152</b>

#### PROVISIONS POUR RISQUES

Les mouvements de l'exercice concernent un risque RH et un risque commercial dans le cadre d'un litige avec un fournisseur.

#### PROVISIONS POUR CHARGES

La convention collective prévoit une indemnité de fin de carrière (IFC) en cas de départ volontaire, ou à l'initiative de l'employeur du salarié. Le montant des engagements a été évalué, à la date du 30 septembre 2022 à 1 450 128 €.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- Les départs sont supposés être à l'initiative des salariés
- L'âge de départ prévu est de 62 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres
- Le taux d'actualisation est égal à 3,6%
- Le taux de charge patronales incluant les charges fiscales sur salaire est égal à 57,5%
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TH/TF 00-02
- Le taux de progression salariale repose sur une augmentation de 3% par an (hors inflation)

## 6.2.5 EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

### ÉVOLUTION DES EMPRUNTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDITS

EN EUROS	CUMUL AU 30/09/2022	A 1AN AU PLUS	A PLUS D'1AN ET 5ANS AU PLUS	A PLUS DE 5 ANS	CUMUL AU 30/09/2021
Encours bancaires	-	-	-	-	898 588
Emprunté auprès d'établissements de crédit	1 699 351	606 925	758 864	333 561	2 304 318
Intérêts courus non échus	3 101	3 101	-	-	2 983
<b>TOTAL</b>	<b>1 702 452</b>	<b>610 026</b>	<b>758 864</b>	<b>333 561</b>	<b>3 205 889</b>

## 6.2.6 DETTES DIVERSES

### ETAT ET EVOLUTION DES DETTES DIVERSES

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2022	SITUATION AU 30/09/2021
Emprunts et dettes financières diverses	23 289	23 352
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 551 820	2 607 081
Dettes fournisseurs	1 316 969	2 032 136
Fournisseurs - factures non parvenues	234 851	574 945
Dettes des legs ou donations	2 264 554	1 980 351
Dettes fiscales et sociales	3 138 326	3 093 304
Personnel	2 377 894	2 477 916
Organismes sociaux	646 545	538 405
Taxes dues sur les rémunérations	49 126	48 290
Dettes fiscales	64 761	28 692
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	51 882	37 662
Autres dettes	30 064 518	26 647 132
Aides financières à verser	29 913 817	26 428 412
Autres	150 701	218 720
<b>TOTAL</b>	<b>37 094 389</b>	<b>34 388 882</b>

Dont échéances à plus d'un an de 13 588 045 €

- ❑ Les « **dettes issues des legs ou donations** » : Il s'agit du passif du testateur ou donateur estimé à la date du fait générateur de la comptabilisation des legs ou donations acceptés.

Les « **aides financières à verser** » : ce poste regroupe l'ensemble des engagements de financement en faveur d'acteurs partenaires de lutte contre le mal logement, non encore versés, notamment ceux proposés par les comités d'engagement des différents programmes de soutien à l'action, approuvés par le Bureau et notifiés aux tiers.

Les engagements de financement concernent des projets qui sont déployés en moyenne sur une durée de trois ans.



À l'issue des dates limites d'utilisation, sur la base d'un bilan qualitatif et quantitatif conformément à la convention d'engagements, les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par les bénéficiaires sont restituées à la Fondation et donnent lieu à de reprises d'aides financières comptabilisées dans les produits du compte de résultat.

Ce poste comprend également une quote-part de générosité à verser (notamment dans le cadre d'une convention avec Emmaüs Solidarité). Le traitement de cette convention a fait l'objet d'une régularisation de la méthode de calcul avec un impact exceptionnel sur les produits de 301 934 € et sur les charges de 1 209 643 €.

Une refonte de la convention avec le partenaire a été initiée avec Emmaüs Solidarité sur l'exercice 2022 et devrait aboutir sur l'exercice suivant.

## 6.2.7 PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

### VENTILATION ET EVOLUTION DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

EN EUROS	SITUATION AU 30/09/2022	SITUATION AU 30/09/2021
Mécénat	525 000	525 000
Subventions reçues et contributions financières	548 260	623 465
Baux Emphytéotiques	438 311	448 264
<b>TOTAL</b>	<b>1 511 571</b>	<b>1 596 729</b>

## 7 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

### 1. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - PRODUITS

#### 7.1.1 VENTES DE PRESTATIONS - LOYERS PERÇUS

Ces loyers proviennent :

- ❑ De la gestion temporaire de biens immobiliers issus de legs ou donations (324 035 €)
- ❑ De la gestion locative à vocation sociale de biens gérés en propres (Pension de Famille par exemple) ou mis à disposition de bailleurs sociaux via des baux à réhabilitation ou emphytéotiques (152 970 €)

#### 7.1.2 CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

La Fondation bénéficie de subventions d'exploitation pour aider au financement de ses actions directes sur les territoires.

Les subventions d'exploitation reçues sur l'exercice se décomposent comme suit :

EN EUROS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Etat	336 020	69 450
Région	67 083	108 555
Département ou Conseil général	522 232	205 784
Ville	111 477	101 916
Autres	94 895	4 474
<b>TOTAL</b>	<b>1 131 706</b>	<b>490 178</b>

La variation par rapport à l'exercice précédent provient d'une remise à plat du système de comptabilisation des subventions d'exploitation, avec un passage à une comptabilisation à l'engagement qui génère un produit sur l'exercice 2022 de 487 688 supplémentaires.

#### 7.1.3 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

##### DONS

Les dons manuels qui représentent 35 298 755 € constituent une des principales ressources de la Fondation (62% des ressources d'exploitation) ce qui leur confère un caractère de produit d'exploitation.

Les reçus fiscaux au titre des dons manuels constatés dans les produits d'exploitation de l'exercice 2022 sont remis aux donateurs au titre de la même période.

##### MECENAT

Les ressources en provenance du mécénat représentent 2 546 804 € soit 4% des ressources d'exploitation.

## LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Les actifs et passifs provenant de legs ou donations sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation par le Conseil d'Administration. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de l'entité. Les produits des assurances-vie sont comptabilisés au moment de leur encaissement. Les produits des donations sont comptabilisés au moment de la signature de l'acte de donation.

La part de ces libéralités non réalisés ou transférés à la clôture de l'exercice est annulée par une écriture de charge en contrepartie d'une écriture de passif dans la rubrique « **fonds reportés** ». La part de libéralités inscrites au passif à l'ouverture de l'exercice et réalisées au cours de l'exercice est alors reprise au compte de résultat via une écriture de produit.

Pour plus de détail sur le traitement comptable voir la rubrique 5.2.1

La rubrique « **legs, donations et assurances-vie** » regroupe les postes suivants :

EN EUROS	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Montant perçu au titre d'assurances-vie	5 628 030	5 824 461
Montant de la rubrique de produits "legs ou donations"	13 315 627	8 287 408
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	7 560 554	5 848 599
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	2 375	27 000
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	7 174 612	7 123 586
<b>PRODUITS</b>	<b>33 681 198</b>	<b>27 111 054</b>
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	6 377 084	5 789 340
Dotations aux dépréciations d'actif reçus par legs ou donations destinés à être cédés	32 472	17 216
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	11 513 525	6 686 977
<b>CHARGES</b>	<b>17 923 081</b>	<b>12 493 533</b>
<b>TOTAL</b>	<b>15 758 117</b>	<b>14 617 521</b>

### 7.1.4 CONTRIBUTIONS FINANCIERES

Les contributions financières sans contrepartie qui s'établissent à 653 063 €, qui correspondent à des soutiens financiers facultatifs octroyés par une autre entité, sont composés essentiellement de soutiens de fondations d'entreprise.

### 7.1.5 REPRISES ET TRANSFERTS DE CHARGES – REPRISES SUR AIDES FINANCIERES ATTRIBUEES

Les reprises d'aides financières attribuées, inscrites dans la rubrique du compte de résultat « **reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges** » et qui s'établissent à 299 986 € au 30 septembre 2022, concernent les sommes non utilisées ou les dépenses non justifiées par des bénéficiaires de soutiens financiers dans le cadre de conventions d'engagement de financement. Ces sommes, si elles ont été versées, sont restituées à la Fondation.

## 7.2 COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT - CHARGES

### 7.2.1 AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES - HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTE

Le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008 rend obligatoire la publication dans l'annexe des comptes annuels du montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

Les honoraires relatifs au contrôle légal des comptes sont de 60 000 € TTC pour l'exercice 2022.

### 7.2.2 AIDES FINANCIERES

Les « aides financières » s'élèvent à 27 971 503 € et comprennent :

- ❑ Les aides financières attribuées à des partenaires associatifs ou autres acteurs de l'économie sociale et solidaire déployant des solutions en lien avec l'objet social de la Fondation. Ces aides financières sont attribuées par proposition des comités d'engagements des différents programmes déployés par la Fondation et approuvés par le Bureau de la Fondation ou le Conseil d'Administration et s'élèvent à 24 658 346 €
- ❑ Les aides individuelles et l'apport en chèques services, via des partenaires associatifs pour répondre aux besoins de premières nécessités pour 1 064 581 €
- ❑ Une quote-part de générosité versée à Emmaüs Solidarité dans le cadre d'une convention spécifique pour 2 248 576 €

Les sommes ou échéances non encore versées aux bénéficiaires, à la fin de chaque exercice, sont inscrites au passif du bilan sous la rubrique « autres dettes – aides financières à verser » (voir rubrique 5.2.9).

### 7.2.3 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS

Ces dotations correspondent aux dotations aux amortissements des biens immobilisés dont 27 775 € d'immobilisations incorporelles et 1 082 122 € d'immobilisations corporelles.

### 7.2.4 RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat excédentaire de 874 092 € est principalement dû à :

- ❑ Produits exceptionnels sur exercices antérieurs pour 2 421 921 € dont 1 504 011 € de retraitement des legs FSH, 301 934 € de trop versé à Emmaüs Solidarité dans le cadre de la convention de reversement ainsi que des nettoyages afférants à des nues propriétés sur immobilisations, à des legs et à des comptes divers.
- ❑ Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs pour 1 585 376 € dont 1 209 642 k€ affèrent au reversement à Emmaüs Solidarité (exercices 2021 et précédents).

## 7.3 COMPLEMENTS D'INFORMATIFS RELATIFS AUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

### 7.3.1 REGLE ET METHODE COMPTABLE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- ❑ Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- ❑ Des contributions en bien : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- ❑ Des contributions en service : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

Les contributions volontaires apportées sont comptabilisées au pied du compte de résultat (dans les comptes de classe 8) sur la base des valorisations fournies par les apporteurs ainsi que par une règle de valorisation définie par la Fondation.

### 7.3.2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DONT BENEFICIE LA FONDATION

La Fondation Abbé Pierre a recensé trois catégories de contributions volontaires :

- ❑ Les dons en nature résultant essentiellement de dons de mise à disposition d'espaces publicitaires. L'estimation donnée par les donateurs porte cette contribution à 77 594 € sur l'exercice 2022
- ❑ Les contributions en service par la mise à disposition de mécénat de compétence. L'estimation donnée par les donateurs porte cette contribution à 23 563 € en 2022 ;
- ❑ Le bénévolat réparti en deux sous-catégories :

- ➔ Les heures allouées par les 256 bénévoles actifs de la Fondation aux différentes missions de la Fondation (accueil, accompagnement de publics, expertise, instruction de dossiers, suivi des projets etc.)

Pour 2022, ce bénévolat représente 19 599 heures valorisées au taux horaire chargé déterminé par référence aux salaires chargés appliqués à la Fondation selon deux catégories d'emplois des bénévoles (les missions d'accueil à 28,2€/heure et les missions d'instruction et de suivi de projets à 34,2€/heure) pour arriver à un montant de 646 051 €.

- ➔ Les heures des administrateurs qui, en dehors de leurs mandats sociaux, participent aux différentes prises de parole, groupes de travail, commissions et comités de la Fondation : ces heures de présence sont recensées par événements, comités et par date.

Compte tenu du degré d'expertise des administrateurs et de leur rôle de représentation et de direction, le taux horaire chargé est déterminé par référence au salaire appliqué pour les directeurs salariés de la Fondation (hors direction générale), soit 55,6 €/heure. Pour l'exercice, ce bénévolat représente 1 352 heures valorisées 75 198 €.

## 8 ENGAGEMENTS HORS BILAN

### 8.1 ENGAGEMENTS HORS BILAN REÇUS

#### LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE

Les legs, donations et assurances-vie, en cours d'instance d'acceptation par le Conseil d'administration, sont enregistrés, en hors bilan pour la valeur de l'actif net estimé, entre la date à laquelle la Fondation a été informée et la date de leur comptabilisation.

Au 30 septembre 2022, l'estimation des legs, donations et assurances-vie en cours d'instance d'acceptation par le Conseil d'administration s'élève à 1 167 637 €.

### 8.2 ENGAGEMENTS HORS BILAN DONNES

#### GARANTIES DONNEES

Le total des en-cours au 30 septembre 2022 des garanties et cautions données s'élève à 61 064 €.

## 9 AUTRES INFORMATIONS

### 9.1 VENTILATION DE L'EFFECTIF SALARIE

EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP)	SITUATION AU 30/09/2022	SITUATION AU 30/09/2021
Cadres	91	87
Non cadres (Employés, maitrises,...)	67	61
<b>TOTAL</b>	<b>158</b>	<b>148</b>
CDI	145	143
CDD (dont contrats pros,...)	13	5
<b>TOTAL</b>	<b>158</b>	<b>148</b>

### 9.2 REMUNERATION DES SALARIES

Le montant annuel brut des trois plus fortes rémunérations versées sur l'exercice 2021-2022 s'élève à 262 195 €.

### 9.3 REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS BENEVOLES

Les trois cadres dirigeants (Président, Vice-président et Trésorier) sont des bénévoles de la Fondation. Ils ne perçoivent aucune indemnité au titre de ce mandat, de même que les autres administrateurs de la Fondation.

Conformément aux statuts de la Fondation, les administrateurs peuvent bénéficier de remboursements de frais occasionnés par leurs activités de représentation de la Fondation.

### 9.4 REGIME FISCAL ET SECTORISATION DES ACTIVITES DE LA FONDATION

La Fondation, bénéficie du régime dérogatoire exposé dans les instructions fiscales du 15 septembre 1998 et 16 février 1999 puis celle du 18 décembre 2006 relatives aux organismes sans but lucratif.

Dans le cadre de ses activités lucratives (ventes de publications, carte de vœux, échanges de fichiers, etc.) dont le volume reste à la marge au regard de ses activités non lucratives, la Fondation est redevable des impôts commerciaux.

Ces activités ont été isolées dans un secteur distinct (« secteur fiscalisé ») qui regroupent les moyens mis en œuvre pour l'exercice de ces activités et les revenus imposables. Ce secteur n'a pas fait générer d'impôt dû sur l'exercice 2021-2022. En effet, son activité lucrative reste accessoire, le montant des recettes d'exploitation encaissées au cours de l'exercice étant égal à 30 184€.

### 9.5 REGIME SOCIAL

Les contrats de travail des salariés sont soumis au régime de la convention collective nationale des personnels des sociétés anonymes et fondations d'HLM du 27 avril 2000.

## 9.6 REDUCTION DU TEMPS DE TRAVAIL ET COMPTE EPARGNE TEMPS

L'accord portant sur l'aménagement de la convention collective a été signé le 22 décembre 1999 et prévoit une indemnité de réduction du temps de travail, ainsi que l'ouverture d'un compte épargne temps.

### 10 FONDATION ABRITEE – ETATS FINANCIERS

La Fondation Abbé Pierre abrite la Fondation « Fondation abritée Solidarités Nouvelles pour le Logement » créée le 2 décembre 2019.

La Fondation Abbé Pierre, fondation abritante, gère les « biens, droits et ressources » affectés à la fondation abritée qui constituent des biens propres à la fondation abritante mais sont assortis d'une charge. Les opérations relatives à ces biens, droits et ressources sont donc constatées dans la comptabilité générale de la Fondation Abbé Pierre.

BILAN - ACTIF				
EN EUROS	30/09/2022			30/09/2021
	BRUT	DEPRECIATION	NET	
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)</b>	-	-	-	-
Disponibilités	181 413	-	181 413	128 800
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)</b>	<b>181 413</b>	<b>-</b>	<b>181 413</b>	<b>128 800</b>
Frais d'émission d'emprunt (III)	-	-	-	-
Primes de remboursement des emprunts (IV)	-	-	-	-
Ecart de conversion - Actif (V)	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL ACTIF (I + II + III + IV + V)</b>	<b>181 413</b>	<b>-</b>	<b>181 413</b>	<b>128 800</b>

BILAN - PASSIF			
EN EUROS	RENVOI ANNEXE	30/09/2022	30/09/2021
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>			
<b>Fonds propres statutaires</b>			
dotation non consommable initiale SNL		20 000	20 000
Réserves		-	-
Report à nouveau		-	-
Excédent ou déficit de l'exercice		-	-
<b>SITUATION NETTE</b>		<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
<b>TOTAL FONDS PROPRES (I)</b>		<b>20 000</b>	<b>20 000</b>
<b>TOTAL FONDS REPORTES ET DEDIES (II)</b>		<b>133 413</b>	<b>108 800</b>
<b>TOTAL PROVISIONS (III)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>
Autres dettes		28 000	-
<b>TOTAL DETTES (IV)</b>		<b>28 000</b>	<b>-</b>
Ecart de conversion Passif (V)		-	-
<b>TOTAL GENERAL PASSIF (I + II + III + IV + V)</b>		<b>181 413</b>	<b>128 800</b>



**COMPTE DE RESULTAT**

EN EUROS	2022	2021
<b>Ressources liées à la générosité du public</b>		
Dons manuels	102 609	106 750
Mécénats	-	-
Legs, donations et assurances-vie	-	-
<b>TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>	<b>102 609</b>	<b>106 750</b>
Autres achats et charges externes	28 996	3 000
Aides financières	49 000	21 000
Reports en fonds dédiés	24 613	82 750
<b>TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>	<b>102 609</b>	<b>106 750</b>
<b>1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>3. RESULTAT COURANT avants impôts (I - II + III - IV)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total des produits (I + III + V)</b>	<b>102 609</b>	<b>106 750</b>
<b>Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>102 609</b>	<b>106 750</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 11 LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

Le CROD rend compte et informe les donateurs sur les sommes collectées provenant de la générosité du public et leur utilisation dans l'exercice ou les exercices suivants celui de leur collecte.

Le CROD présente les ressources de la Fondation par origine et ses emplois par destination selon une approche analytique.

Il comporte deux parties :

- ❑ Les produits par origine et charges par destination ;
- ❑ Les contributions volontaires en nature.

Chaque partie, comporte deux colonnes avec le comparatif de l'exercice antérieur :

- ❑ La première colonne intègre la totalité des produits et des charges en adéquation avec le compte de résultat,
- ❑ La deuxième colonne présente les éléments du compte de résultat liés à la générosité du public et destinée à alimenter le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public y compris ce qui concerne les contributions volontaires en nature positionnées au pied de ce compte.

PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1 - Produits liés à la générosité du public	57 966 205	57 966 205	52 537 583	52 537 583
1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-	-	-
1.2 Dons, legs et mécénat	53 603 676	53 603 676	50 977 474	50 977 474
Dons manuels	35 298 755	35 298 755	33 070 654	33 070 654
Legs, donations et assurances-vie	15 758 117	15 758 117	14 617 521	14 617 521
Mécénat	2 546 804	2 546 804	3 289 299	3 289 299
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 362 529	4 362 529	1 560 109	1 560 109
2 - Produits non liés à la générosité du public	1 014 586		1 505 276	
2.1 Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	653 063		949 000	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	361 523		556 276	
3 - Subventions et autres concours publics	1 153 452		511 923	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	213 541		208 191	
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	289 908	236 924	2 825 874	2 585 366
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>60 637 691</b>	<b>58 203 129</b>	<b>57 588 847</b>	<b>55 122 948</b>

## CHARGES PAR DESTINATION

1 - Missions sociales	44 455 826	43 249 390	41 149 666	39 857 235
1.1 Actions réalisées en France	40 290 669	39 137 217	37 406 245	36 864 462
Actions réalisées par l'organisme	16 061 398	14 907 947	14 099 140	13 557 357
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	24 229 270	24 229 270	23 307 105	23 307 105
1.2 Actions réalisées à l'étranger	4 165 157	4 112 173	3 743 421	2 992 773
Actions réalisées par l'organisme	422 925	369 941	649 833	649 833
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 742 232	3 742 232	3 093 588	2 342 940
2 - Frais de recherche de fonds	7 328 227	7 308 971	7 383 869	7 361 879
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 308 971	7 308 971	7 361 879	7 361 879
Frais de collecte des dons et mécénats	5 840 289	5 840 289	4 982 819	4 982 819
Frais de traitement des libéralités	1 468 683	1 468 683	2 379 060	2 379 060
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	19 256	-	21 990	-
3 - Frais de fonctionnement	4 666 568	3 918 031	4 345 056	3 717 453
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	460 333		294 473	
5 - Impôt sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	80 135	80 135	394 850	165 449
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>56 991 090</b>	<b>54 556 527</b>	<b>53 567 915</b>	<b>51 102 016</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT de l'EXERCICE</b>	<b>3 646 602</b>	<b>3 646 602</b>	<b>4 020 933</b>	<b>4 020 933</b>

Compte tenu des règles d'affectation des ressources aux emplois (détaillées en 11.4) et notamment celle qui affecte en priorité les ressources non liées à la générosité du public et avant celles qui en sont issues ; et compte tenu de la part très largement majoritaire des ressources issues de la générosité du public (95,6% des produits par origine), l'excédent de l'exercice présenté dans le CROD est égal au résultat net présentée au compte de résultat de l'exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE 2022		EXERCICE 2021	
	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	TOTAL AU COMPTE DE RESULTAT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	822 405	822 405	1 007 140	1 007 140
Bénévolat	721 249	721 249	614 255	614 255
Prestations en nature	23 563	23 563	107 251	107 251
Dons en nature	77 594	77 594	285 634	285 634
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3. Concours publics en nature				
<b>TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE</b>	<b>822 405</b>	<b>822 405</b>	<b>1 007 140</b>	<b>1 007 140</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
1. Contributions volontaires aux missions sociales	720 107	720 107	912 699	912 699
Réalisées en France	720 107	720 107	912 699	912 699
Réalisées à l'étranger	-	-	-	-
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	12 945	12 945	13 116	13 116
3. Contributions volontaires au fonctionnement	89 354	89 354	81 325	81 325
<b>TOTAL CHARGES PAR DESTINATION</b>	<b>822 405</b>	<b>822 405</b>	<b>1 007 140</b>	<b>1 007 140</b>

## 11.1 LES PRODUITS PAR ORIGINE

### 11.1.1 LES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC

#### ➔ LES DONS MANUELS Y COMPRIS LES PRODUITS REÇUS DE VENTES DE DONS EN NATURE

Les ressources issues des dons manuels représentent 35 298 755 € soit 58,2% des ressources de l'exercice. Elles ont augmenté de 2 228 101 € soit +6,7% par rapport à 2021.

#### ➔ LES LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE Y COMPRIS LES PLUS OU MOINS-VALUES RELATIVES AUX BIENS REÇUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINÉS À ÊTRE CÉDES

Le traitement des legs ou donations constitue l'un des principaux changements apportés par le nouveau Règlement ANC n°2018-06. La comptabilisation des libéralités au bilan de l'exercice est réalisée dès l'acceptation de ces dernières. La contrepartie est inscrite en produits, sauf s'il existe une stipulation de l'auteur de la libéralité de renforcer les fonds propres de la Fondation.

La part de ces libéralités non réalisés ou transférés à la clôture de l'exercice est annulée par une écriture de charge en contrepartie d'une écriture de passif dans la rubrique Fonds reportés. La part de libéralités inscrites au Passif à l'ouverture de l'exercice et réalisés au cours de l'exercice sont alors reprises au compte de résultat via une écriture de produits.

Pour plus de détail sur le traitement comptable voir la rubrique 5.2.1

Les ressources en provenance des legs, donations et assurances-vie représentent 15 758 117 € soit 26,0% des ressources de l'exercice. Elles ont augmenté de 1 140 596 € soit +7,8% par rapport à 2021.

#### ➔ LE MECENAT

Le mécénat est défini comme le soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général.

La comptabilisation d'une opération de mécénat est faite à la date de la signature de la convention ou à défaut de conventionnement dûment établi, à la date d'encaissement.

Les ressources en provenance du mécénat représentent 2 546 804 € soit 4,2% des ressources de l'exercice. Les ressources issues du mécénat sont en diminution de -742 495 € soit -22,6% par rapport à 2021 du fait d'un nombre important de dons exceptionnels des entreprises sur l'exercice précédent dans le contexte de la crise sanitaire liée au virus de la Covid19.

#### ➔ LES AUTRES PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC (AGP)

Le Règlement ANC n°2018-06 définit les autres produits liés à la générosité du public comme suit :

- ❑ **Les collectes redistribuées** : il s'agit de la quote-part de générosité reçue d'autres organismes en présence d'accords ou de conventions désignant expressément la Fondation Abbé Pierre comme bénéficiaire de tout ou partie de la collecte. La Fondation Abbé Pierre n'a pas conclu d'accords ou de conventions lui permettant de constater cette catégorie de produits liés à la générosité du public.
- ❑ **Les revenus générés par les actifs issus de la générosité du public** : il s'agit des redevances d'actifs incorporels, des loyers, des produits financiers et des plus ou moins-values relatives aux biens issus de la générosité du public. Ils comprennent :
  - ➔ **Les loyers perçus** d'immeubles légués et gérés de manière temporaire ou non par la Fondation dans l'attente de leur réalisation définitive (cession) ainsi que les loyers d'immeubles acquis via la générosité du public pour la mise en œuvre des missions sociales de la Fondation ;
  - ➔ **Les produits financiers** issus des dons, legs, autres libéralités et autres produits liés à l'appel à la générosité du public non encore employés (hors reprise de provisions).

- ➔ Les plus ou moins-values de cessions de ces actifs issus de l'AGP et entrés au patrimoine de la Fondation par décision du Conseil d'administration
- ➔ Les reprises d'aides financières concernant la part des aides financières accordées à des partenaires associatifs dans le cadre du soutien à l'action, non consommée à la date d'échéance du financement et les remboursements des sommes qui n'auraient pas été utilisées conformément au projet initialement accepté par la gouvernance.
- ➔ Sur l'exercice, ils comprennent des régularisations sur de ressources liées à la générosité du public sur exercices antérieurs (avoirs, régularisation de loyers, dividendes...)

Les autres produits liés à la générosité du public représentent 4 362 529 € contre 1 560 109 € en 2021, soit une augmentation de 2 802 420 €, liée notamment à des régularisations de ressources liées à la générosité du public sur exercices antérieurs (dont 1 434 158 € seront affectés par décision de CA à la réserve spécifique Habitat des compagnons créée en 2021.)

EN EUROS	SUR L'EXERCICE
Loyers des immeubles issus de la générosité du public	452 030
Produits financiers des actifs issus de la générosité du public	480 143
Produits de cession des actifs issus de la générosité du public	251 569
Reprises de soutiens financiers accordés	521 982
Régularisation de ressources liées à la générosité du public sur exercices antérieurs	2 423 847
Autres produits sur legs et donations	220 297
Autres produits	12 660
<b>Total</b>	<b>4 362 529</b>

### 11.1.2 LES PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

#### ➔ LES CONTRIBUTIONS FINANCIERES SANS CONTREPARTIE

Sur l'exercice, elles concernent des contributions financières reçues de Fondations d'entreprise ou de Fonds de dotation pour 653 063 € soit 1,1 % des ressources de l'exercice en 2022.

#### ➔ LES AUTRES PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

La rubrique « autres produits non liés à la générosité du public » comprend :

- ☐ Les ventes de marchandises et de prestations de services
- ☐ Les revenus des actifs non issus de la générosité du public :
  - ➔ Les redevances d'actifs incorporels et les loyers de biens non issus de la générosité du public
  - ➔ Les produits financiers sur actifs non issus de la GP
  - ➔ Les plus ou moins-values de cession d'actifs non issus de la GP

Les autres produits non liés à la générosité du public représentent 361 523 €. Ils sont constitués notamment de transferts de charges diverses dans le cadre de prestation de services.

EN EUROS	SUR L'EXERCICE
Produits de services et ventes	56 988
Produits de gestion divers	2 363
Transfert de charges d'exploitation	302 172
<b>Total</b>	<b>361 523</b>

### 11.1.3 LES SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLIC

Les ressources en provenance des subventions et autres concours public représentent 1 153 452€ soit 1,9% des ressources de l'exercice. Cet exercice exceptionnel fait suite à la remise à plat du système de comptabilisation des subventions avec un passage à une comptabilisation à l'engagement.

Elles comprennent également les quotes-parts de subventions d'investissements réintégrées au cours de l'exercice au compte de résultat pour un montant de 21 745 €.

### 11.1.4 L'UTILISATION DES FONDS DEDIES SUR RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Les ressources en provenance de l'utilisation des fonds dédiés représentent 289 908 € dont 120 000 € utilisés dans le cadre de travaux effectués sur le lieu de mémoire de l'Abbé Pierre à Alfortville.

*Pour plus de détails, voir le paragraphe 6.2.3 Fonds dédiés.*

## 11.2 LES CHARGES PAR DESTINATION

### 11.2.1 LES MISSIONS SOCIALES

#### ➔ COMPOSITION DES COUTS LIES AUX MISSIONS SOCIALES

Les charges engagées pour la réalisation des missions sociales comprennent les coûts :

#### ☐ Des Actions réalisées directement par la Fondation :

##### ➔ Ceux directement liés aux activités et services rendus pour réaliser ces missions, tels que :

- Les actions propres (Pensions de Famille, Boutiques Solidarité, Espace Solidarité Habitat à Paris et Pôle Logement d'Abord de la Réunion),
- Les actions de sensibilisation et d'interpellation (notamment les dépenses de la direction des études et les actions de sensibilisation - tel que le Rapport contre le mal logement - mais aussi les actions de sensibilisation en région),
- Les actions de préservation de la mémoire de l'Abbé Pierre,
- Les frais de gestion du parc immobilier social et des actifs immobiliers acquis et utilisés dans le cadre des missions sociales de la Fondation
- Les frais directs liés à la gestion des programmes et actions de la Fondation
- Les frais informatiques directement identifiables (déploiement d'outils informatiques exclusivement à l'usage des missions sociales (logiciel de gestion des aides financières accordées par exemple)
- La gestion et le suivi du Bénévolat

##### ➔ Mais comprennent également certains coûts indirects qui sont engagés pour réaliser les activités et services rendus au titre des missions sociales, tels que :

- Une quote-part des frais généraux de la délégation générale affectée aux directions qui y « logent »,
- Une quote-part des salaires du Délégué général (responsable des actions de plaidoyer) et de la Déléguée générale adjointe (responsable de l'animation des équipes de la Fondation), fixé pour l'exercice 2022, respectivement à 70% pour le DG et 30% pour la DGA.

#### ☐ Des versements à un organisme central ou à d'autres organismes :

- Les aides financières de soutien à l'action accordées aux partenaires associatifs de la Fondation
  - Les Aides individuelles, aides d'urgence accordées via des partenaires associatifs, et apport en chèques services
  - Les « autres aides financières telles que le reversement de quote-part de générosité à d'autres entités
- ☐ Les Actions réalisées à l'étranger vont isoler les charges liées :
- Aux soutiens financiers mis en œuvre dans le cadre des projets de solidarité internationale (sachant que certaines contributions sont versées à des partenaires français qui interviennent ensuite à l'international),
  - Aux charges des projets directement mené à l'étranger (projet Madagascar pour 2022)
  - Aux charges directes liées au traitement de ces attributions (charge du/des service instructeurs).

Les frais liés aux missions sociales représentent 44 455 826 €, soit 78,8 % des emplois de l'exercice (hors dotations aux provision et dépréciation et report en fonds dédiés)

### ➤ LES 10 AXES DES MISSIONS SOCIALES

**ACCUEILLIR ET LOGER** - Sous le secteur « De la rue au Logement », la Fondation réunit et finance un réseau de 28 Boutiques Solidarité (lieux d'accueil), 41 Pensions de famille (lieux d'habitation combinant des logements privatifs à une dimension collective et à un hôte ou hôtesse présent sur place) et un plan « Un domicile fixe et décent pour tous » (en lien avec 20 associations partenaires). Objectif : permettre aux personnes sans domicile d'accéder directement à un logement.

**PRODUIRE DU LOGEMENT TRES SOCIAL** - « Toits d'Abord » est un programme de la Fondation qui répond aux enjeux sociaux et environnementaux en ayant pour vocation la production d'une offre nouvelle de logements abordables et la lutte contre la précarité énergétique. Ce programme subventionne à l'investissement les maîtres d'ouvrage d'insertion ou des bailleurs sociaux agissant en partenariat avec des associations, dans le cadre de projets immobiliers locatifs à forte valeur ajoutée sociale et performants énergétiquement.

**LUTTER CONTRE L'HABITAT INDIGNE** - A travers son programme « SOS Taudis », la Fondation soutient des opérations de rénovation de l'habitat. En complémentarité au soutien aux travaux, des actions sont financées par le programme sur des questions de repérage des logements non décents, de sensibilisation, d'accompagnement à l'appropriation du logement après travaux, de maintien d'agriculteurs dans un logement digne ou encore de d'accompagnement juridique de locataires et de propriétaires occupants en habitat indigne.

**CONSEILLER & ACCOMPAGNER** - Au-delà de l'action de l'Espace Solidarité Habitat (Action propre de la Fondation Abbé Pierre), la Fondation renforce chaque année ses partenariats associatifs afin de favoriser l'accès aux droits des plus faibles, de prévenir les expulsions et de soutenir des actions innovantes. Les actions soutenues sont principalement constituées de permanences d'accompagnement des ménages dans leurs démarches juridiques et administratives, dans le cadre de l'Accompagnement aux droits liés à l'habitat.

**CHANGER LE REGARD ET RENDRE ACTEUR** - Dans les quartiers populaires, la Fondation soutien des projets afin de donner droit de cité et dignité aux habitants et agit grâce à deux leviers : le soutien aux associations et l'animation d'un réseau de porteurs de projets : « Mieux habiter » sa vie, son logement et la cité ; s'impliquer dans des actions artistiques et sportives, s'exprimer dans l'espace public...

**COMPRENDRE ET INTERPELLER** - Depuis sa création, la Fondation a développé une expertise et des actions publiques afin de faire du logement une priorité nationale : production annuelle du rapport sur « L'État du mal-logement en France » et

EN EUROS	SUR L'EXERCICE
1 - MISSIONS SOCIALES	44 455 826
1.Accueillir et loger	13 121 114
2.Produire du logement très social	6 035 543
3.Lutter contre l'habitat indigne	4 729 324
4.Conseiller & accompagner	4 291 187
5.Changer le regard et rendre acteur	4 507 503
6.Comprendre et interpeller	2 269 253
7.Sensibiliser au mal logement	3 958 446
8.Agir au-delà des frontières	4 338 019
9.Gestion du patrimoine immobilier	1 127 441
10. Fondations abritées	77 996

de l'éclairage annuel sur le mal-logement à l'échelle européenne, implication croissante dans la lutte contre la précarité énergétique, portage de l'idée d'un plan de relance du « Logement d'abord » avec d'autres partenaires associatifs, participation à la création du « Pacte du pouvoir de vivre » aux côtés de syndicats et d'associations environnementales ou de lutte contre les exclusions...

**SENSIBILISER AU MAL-LOGEMENT** - La Fondation sensibilise régulièrement l'opinion publique à travers des campagnes d'information nationales ou d'actions « coup de poing » sur le terrain, permettant entre autres à la Fondation d'accroître sa communication sur les réseaux sociaux et de développer ses communautés digitales.

**AGIR AU-DELA DES FRONTIERES** - À l'étranger, dans les pays les plus pauvres ou victimes de catastrophes naturelles, les actions mises en œuvre visent à l'amélioration durable des conditions de vie des populations en favorisant notamment leur autonomisation et le développement économique des foyers. La Fondation joue également un rôle d'animateur de réseaux, en soutenant financièrement et en accompagnant des acteurs engagés en matière d'habitat urbain précaire.

**GESTION DU PARC IMMOBILIER SOCIAL** - Un examen systématique de la faisabilité d'opérations à vocation sociale est effectué sur chacun des biens recueillis à la suite d'un legs ou d'une donation, les biens vendus le sont en priorité à des partenaires de la Fondation afin de réaliser des logements sociaux. La Fondation conserve la partie de son parc immobilier à vocation sociale (loyers sociaux, baux longues durée à des partenaires associatifs...).

**LA FONDATION ABRITANTE** - Par l'alliance avec « Solidarités Nouvelles pour le Logement » (SNL), dans une logique de renforcement d'un dialogue initié de longue date, la Fondation Abbé Pierre favorise une plus grande diversité de réponses aux personnes mal logées et en situation d'exclusion.

## 11.2.2 LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

Les frais de recherche de fonds représentent 7 328 227 €, soit 12,6 % des ressources collectées auprès du public et 13,0 % des emplois de l'exercice (hors dotations aux provisions et dépréciation et report en fonds dédiés)

### ➔ LES FRAIS D'APPELS A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Les charges engagées par la Fondation dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action comprennent :

#### ❑ Les frais d'appel et de gestion des dons

Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées à des campagnes ciblées d'appel aux dons et d'incitation aux legs ou donations (quelle que soit la forme de ces dons : en nature, donations, legs, assurances-vie, auprès des entreprises et des particuliers) et au traitement des dons et mécénat.

Ces dépenses comprennent : les coûts d'impression et d'expédition des mailings ; les frais de location de fichiers d'adresses de prospects ; les frais de gestion liés à l'encaissement des dons et à l'émission des reçus fiscaux par des prestataires ; les éventuels achats de marchandises et de prestations de services destinées à la vente ainsi que les frais d'appel à bénévolat (la Fondation Abbé Pierre n'est pas concernée à ce jour par ces deux derniers postes de dépenses). Les coûts directs liés aux services instructeurs ainsi qu'une quote-part des frais de la délégation générale (calculée au prorata de la surface de bureau allouée) sont également imputés à cette rubrique.

#### ❑ Les frais de traitement des libéralités

Cette rubrique regroupe toutes les dépenses liées au traitement des legs, donations ou assurance-vie.

Ces dépenses comprennent : les prestations de services liés au traitement des libéralités ; les amortissements des logiciels de traitement et de suivi ; les charges des legs résultant de stipulations testamentaires ; les frais de gestion des actifs issus de la générosité. Les coûts directs liés aux services instructeurs ainsi qu'une quote-part des frais de la délégation générale (calculée au prorata de la surface de bureau allouée) sont également imputés à cette rubrique.



## ➔ LES FRAIS DE RECHERCHE D'AUTRES RESSOURCES

Les frais de recherche d'autres ressources se décomposent notamment entre les frais du secteur marchand et les frais de gestion des actifs non issus de la générosité du public (très limités).

### 11.2.3 LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les « Frais de fonctionnement comprennent les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité. Il s'agit notamment des charges affectées aux activités suivantes : gouvernance, communication, ressources humaines, comptabilité et gestion financière, moyens généraux ; informatique.

Les frais de fonctionnement représentent 4 666 568 €, soit 8,3 % des emplois de l'exercice (hors dotations aux provision et dépréciation et report en fonds dédiés).

### 11.2.4 LES REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE

Sur l'exercice, les reports en fonds dédiés représentent 80 135 €. Pour plus de détails, voir le paragraphe 6.2.3 Fonds dédiés.

## 11.3 LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

L'estimation du bénévolat, des contributions en service et des dons en nature s'élèvent respectivement à 721 249€, 23 563€ et 77 594 € en 2022 pour atteindre 822 405 € de ressources complémentaires.

Ils représentent près de 20 951 heures consacrées par les bénévoles à des missions d'accueil ou d'écoute de personnes et de familles en difficulté, d'analyse de dossiers, de suivi des projets ou de participation des administrateurs aux différentes actions de la Fondation (prises de parole, groupes de travail, commissions et comités de la Fondation...). Les heures d'instance des administrateurs dans le cadre des bureaux et conseils d'administration ne sont pas valorisées.

Pour plus de détails, voir le paragraphe 7.3.

Les contributions en nature consommées sont classées en trois catégories d'emplois :

- ❑ Les contributions volontaires destinées à financer des missions sociales : le montant de 2022 s'élève à 720 107€
- ❑ Les contributions volontaires allouées à la recherche des fonds. Le montant de 2022 s'élève à 12 945 € ;
- ❑ Les contributions volontaires allouées au fonctionnement. Le montant s'élève à 89 354 €.

## 11.4 TABLEAUX DE RAPPROCHEMENT ENTRE LE COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

EN EUROS	MISSIONS SOCIALES				FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		FRAIS DE FONCTIONNEMENT	DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	REALISEES EN FRANCE		REALISEES A L'ETRANGER		GENEROSITE DU PUBLIC	AUTRES RESSOURCES				
	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS A D'AUTRES ORGANISMES	PAR L'ORGANISME	VERSEMENTS A D'AUTRES ORGANISMES						
Achats de matériels et fournitures	314 475	-	596	-	29 249	-	92 285	-	-	436 605
Services extérieurs	1 808 688	-	49 767	-	926 911	-	697 989	-	-	3 483 355
Autres services extérieurs	3 340 819	-	128 286	-	4 335 725	-	1 174 580	-	-	8 979 410
Aides financières	-	24 229 270	-	3 742 232	-	-	-	-	-	27 971 503
Impôts, taxes et versement assimilés	686 494	-	16 372	-	157 501	-	225 299	-	-	1 085 666
Charges de personnel	7 725 142	-	203 577	-	1 019 448	19 256	2 079 871	-	-	11 047 293
Dotations aux amortissements et dépréciations	754 264	-	-	-	124 557	-	231 076	-	-	1 109 897
Dotations aux provisions	-	-	-	-	-	-	-	460 333	-	460 333
Reports en fonds dédiés	-	-	-	-	-	-	-	-	80 135	80 135
Autres charges de gestion courante	115 916	-	24 321	-	302 931	-	6 399	-	-	449 567
Charges financières	1 451	-	6	-	934	-	24 634	-	-	27 026
Charges exceptionnelles	1 314 149	-	-	-	411 716	-	134 434	-	-	1 860 299
<b>TOTAL</b>	<b>16 061 398</b>	<b>24 229 270</b>	<b>422 925</b>	<b>3 742 232</b>	<b>7 308 971</b>	<b>19 256</b>	<b>4 666 568</b>	<b>460 333</b>	<b>80 135</b>	<b>56 991 090</b>

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU COMPTE DE RESULTAT ET LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

EN EUROS	MISSIONS SOCIALES		FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	FRAIS DE FONCTIONNEMENT	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	REALISEES EN FRANCE	REALISEES A L'ETRANGER			
Secours en nature	-	-	-	-	-
Mises à disposition gratuites de biens	77 594	-	-	-	77 594
Prestations de services	9 800	-	-	13 763	23 563
Personnel bénévole	632 713	-	12 945	75 592	721 249
<b>TOTAL</b>	<b>720 107</b>	<b>-</b>	<b>12 945</b>	<b>89 354</b>	<b>822 405</b>

## 11.5 REGLES D'AFFECTATION DES RESSOURCES AUX EMPLOIS

Le Règlement ANC n°2018-06 ne préconise pas de règle particulière quant à l'affectation des ressources aux emplois. La Fondation, en continuité avec les principes en place depuis 2008, a pour principe d'utiliser les ressources collectées auprès du public en complément des autres ressources afin de les affecter prioritairement et majoritairement aux missions sociales. Ce qui se traduit par les principes d'utilisation suivants avec affectation par ordre de priorité :

- ❑ **Des ressources affectées** : 100% des ressources (utilisations des fonds dédiés antérieurs, subventions d'investissements ou fonctionnement, dons ou mécénats fléchés...) fléchées sur les actions concernées (ou les reports en fonds dédiés si les actions ne sont pas terminées). Les reprises sur provisions et dépréciations viennent financer les dotations aux provisions et dépréciations.
- ❑ **Des ressources non issues de la générosité du public et non affectées** (parrainage, contributions financières sans contrepartie, autres produits non liés à la générosité du public) qui viennent financer :
  - ➔ L'intégralité des frais de recherche des autres ressources
  - ➔ Une partie des frais de fonctionnement
- ❑ **Des ressources liées à la générosité du public et non affectées** qui viennent financer :
  - ➔ L'intégralité des frais d'appel à la générosité du public

- ➔ La partie non financée des frais de fonctionnement et l'éventuel reliquat des dotations aux provisions et dépréciations
- ➔ Les missions sociales (à hauteur du montant non financé par les ressources affectées)
- ➔ Les investissements de l'exercice (hors investissements financés par des ressources fléchées)

## 12 LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le compte d'emploi annuel des ressources globalisé est constitué :

- ❑ De la colonne intitulée « dont générosité du public » du CROD ;
- ❑ Du suivi du stock de la générosité du public d'ouverture et de clôture présenté en pied du CER ;
- ❑ De la présentation des contributions en nature liées à la générosité du public ventilées en emplois ;
- ❑ De l'intégration d'un tableau de variation des fonds dédiés liés à la générosité du public ;

Le stock de la générosité du public en fin d'exercice permet de présenter aux donateurs le montant des ressources non encore utilisées. Il se calcule à partir du stock d'ouverture modifié de l'excédent (+) ou de l'insuffisance (-) de la générosité du public sur l'exercice ainsi que des investissements (-) et désinvestissements (+) nets liés à la générosité du public sur l'exercice.

## 12.1 LE COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES GLOBALISE (CER)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EMPLOIS 2022 FINANCES PAR LA GP	EMPLOIS 2021 FINANCES PAR LA GP	RESSOURCES PAR ORIGINE	RESSOURCES GP 2022	RESSOURCES GP 2021
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
1 - Missions sociales	43 249 390	39 857 235	1 - Produits liés à la générosité du public	57 966 205	52 537 583
1.1 Actions réalisées en France	39 137 217	36 864 462	1.1 Cotisations sans contrepartie	-	-
Actions réalisées par l'organisme	14 907 947	13 557 357	1.2 Dons, legs et mécénat	53 603 676	50 977 474
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	24 229 270	23 307 105	Dons manuels	35 298 755	33 070 654
1.2 Actions réalisées à l'étranger	4 112 173	2 992 773	Legs, donations et assurances-vie	15 758 117	14 617 521
Actions réalisées par l'organisme	369 941	649 833	Mécénat	2 546 804	3 289 299
Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	3 742 232	2 342 940	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	4 362 529	1 560 109
2 - Frais de recherche de fonds	7 308 971	7 361 879			
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	7 308 971	7 361 879			
Frais de collecte des dons et mécénats	5 840 289	4 982 819			
Frais de traitement des libéralités	1 468 683	2 379 060			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	-	-			
3 - Frais de fonctionnement	3 918 031	3 717 453			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>54 476 392</b>	<b>50 936 567</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>57 966 205</b>	<b>52 537 583</b>
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	-	-	2 - Reprises sur provisions et dépréciations	-	-
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice	80 135	165 449	3 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	236 924	2 585 366
<b>Excédent de la générosité du public de l'exercice</b>	<b>3 646 602</b>	<b>4 020 933</b>	<b>Déficit de la générosité du public de l'exercice</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>58 203 129</b>	<b>55 122 948</b>	<b>TOTAL</b>	<b>58 203 129</b>	<b>55 122 948</b>

<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>16 679 121</b>	<b>14 589 282</b>
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	3 646 602	4 020 933
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	38 006	(1 931 093)
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES À LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>20 363 729</b>	<b>16 679 121</b>

EMPLOIS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EMPLOIS 2022 FINANCES PAR LES CVN	EMPLOIS 2021 FINANCES PAR LES CVN	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	CVN 2022	CVN 2021
1. Contributions volontaires aux missions sociales	720 107	912 699	1. Contributions volontaires liées à la générosité du	822 405	1 007 140
Réalisées en France	720 107	912 699	Bénévolat	721 249	614 255
Réalisées à l'étranger	-	-	Prestations en nature	23 563	107 251
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	12 945	13 116	Dons en nature	77 594	285 634
3. Contributions volontaires au fonctionnement	89 354	81 325	<b>TOTAL</b>	<b>822 405</b>	<b>1 007 140</b>
<b>TOTAL</b>	<b>822 405</b>	<b>1 007 140</b>			

L'ensemble des postes des emplois par destination et des ressources par origine du CER est analysé rubrique 11.

VARIATION DES FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	30/09/2022	30/09/2021
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	345 724	3 240 556
(-) Impact nouveau règlement	-	474 915
(-) Utilisation	236 924	2 585 366
(+) Report	80 135	165 449
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	188 936	345 724

## 12.2 SUIVI DU STOCK DE LA GENEROSITE DU PUBLIC D'OUVERTURE ET DE CLOTURE

Le stock de la générosité en fin d'exercice (20 363 729 €) résulte du retraitement du stock en début d'exercice (16 679 121 €) par l'excédent de la générosité du public de l'exercice (3 646 602 €) ainsi que des désinvestissements nets (38 006 €) liés à la générosité du public.

Afin d'optimiser les produits issus de la générosité, une partie de ce stock de générosité du public est placé sur l'exercice dans un portefeuille d'obligations. Pour plus de détail, voir rubrique 5.2.3.

Au 30 septembre 2022, ce solde de générosité placé représente près de 15 689 475 €.

### ➔ INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS LIES A LA GP

En conformité avec le règlement ANC n°2018-06, les investissements incorporels et corporels financés par la générosité du public sont intégrés au CER (au titre d'une utilisation de la GP) alors que les désinvestissements de biens issus de la GP doivent être intégrés « en ressources » pour venir augmenter le solde générosité du public ; selon les modalités suivantes :

- ❑ Pour les investissements :
  - ➔ Le montant des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisations brutes acquises au cours de l'exercice au moyen de ressources issues de la générosité du public (-)
  - ➔ Diminué du montant des dotations aux amortissements des immobilisations ou des quotes-parts d'immobilisation acquises au moyen de ressources de la générosité du public et comptabilisées au cours de l'exercice (+)
- ❑ Pour les désinvestissements :
  - ➔ La valeur nette comptable des immobilisations ou des quotes-parts de valeur nette comptable d'immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la générosité du public (+)

La Fondation a retenu l'option d'intégrer les remboursements de capitaux des emprunts aux utilisations complémentaires de la générosité du public et intègre donc ceux-ci au CER.

INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENT NETS SUR L'EXERCICE	EXERCICE 2022
Investissements de l'exercice financés par la GP (-)	840 201
Remboursement de capitaux des emprunts (-)	604 967
Dotations aux amortis de l'exercice des immobilisations financées par la GP (+)	1 228 482
Valeur nette comptable (ou quotes-parts) des immobilisations cédées, antérieurement acquises au moyen de ressources issues de la GP (+)	254 691
<b>TOTAL</b>	<b>38 006</b>

Sur l'exercice 2022, le montant des dotations aux amortissement des immobilisations financées par la générosité du public comprend pour 210 414 € de dotations concernant l'exercice 2021 et qui n'avaient pas été intégrés.